

Commission de l'Enseignement supérieur, de
l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche,
des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse,
de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la
Promotion de Bruxelles du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

20 OCTOBRE 2020

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 20 OCTOBRE 2020 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (article 82 du règlement)	6
1.1	Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Objectivisation de l'épidémie sur les campus universitaires»	6
1.2	Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Mesures sanitaires spécifiques à l'enseignement supérieur en Région bruxelloise»	6
1.3	Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Nouvelles mesures de précautions dans le supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles»	6
1.4	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Monitoring de l'évolution de la crise sanitaire sur les campus»	6
1.5	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Évaluation de la rentrée académique et application des mesures sanitaires»	6
1.6	Question de Mme Anouk Vandevoorde à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Reprise de l'épidémie de la Covid-19 et conséquences pour l'enseignement supérieur»	6
1.7	Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Mise en œuvre du plan "Droit des femmes" 2020-2024 dans les compétences de la ministre»	11
1.8	Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Mesures prises en Région bruxelloise et au CNS pour la promotion sociale»	12
1.9	Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Mesures de redéploiement de la promotion sociale»	13
1.10	Question de Mme Joëlle Kapompolé à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Enseignants face au numérique»	14

1.11	Question de Mme Joëlle Maison à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Formation des professeurs des hautes écoles et des universités à l'usage des outils informatiques pour assurer un enseignement à distance».....	15
1.12	Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Rapport de la Fédération des étudiants francophones (FEF) concernant le harcèlement»	16
1.13	Question de Mme Nadia El Yousfi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Lutte contre le harcèlement au sein des établissements d'enseignement supérieur»	16
1.14	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles dans l'enseignement supérieur et mise en place de la commission "Genre" au sein de l'ARES»	16
1.15	Question de Mme Anouk Vandevoorde à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Lutte contre le harcèlement et les violences faites aux femmes dans l'enseignement supérieur»	17
1.16	Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Réduction du précompte professionnel pour les activités de recherche des hautes écoles»	20
1.17	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Rapport d'évaluation de l'ARES relatif au TOSS et au concours dans le cadre des études en sciences vétérinaires»	21
1.18	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Encadrement des stages dans l'enseignement supérieur»	22
1.19	Question de Mme Anouk Vandevoorde à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Cadre légal pour les stages dans l'enseignement supérieur»	22
1.20	Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Formation interne pour une prise en charge de la Covid-19».....	25
1.21	Question de M. Calvin Soiresse Njall à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Recherche sur la contraception masculine et répartition de la charge contraceptive»	25

1.22	Question de M. Michele Di Mattia à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Inégalités et manque de valorisation de la promotion sociale dans l'enseignement supérieur»	27
1.23	Question de Mme Anouk Vandevoorde à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Budget des universités plombé de 57 millions et annonces budgétaires pour l'enseignement supérieur»	28
1.24	Question de Mme Margaux De Re à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Emprise de fournisseurs de logiciels dans l'enseignement supérieur»	30
1.25	Question de Mme Margaux De Re à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Politique de l'open science en Fédération Wallonie-Bruxelles: état des lieux et avancées»	31
1.26	Question de M. Laurent Agache à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Recherche en art».....	33
1.27	Question de M. John Beugnies à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Augmentation du coût du logement étudiant»	33
1.28	Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Équipes mobiles d'accompagnement (EMA)»	35
1.29	Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Maison de désistance».....	36
1.30	Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Demandes des centres PMS pour les services de l'aide à la jeunesse»	36
1.31	Question de M. John Beugnies à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «État d'urgence psycho-médico-sociale»	37
1.32	Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Suivi de l'avancement du projet d'institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) à Forest»	39

1.33	Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Suivi des budgets 2020 relatifs aux services d'action en milieux ouverts (AMO)»	40
1.34	Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Engagements financiers pour le secteur de l'aide à la jeunesse»	41
1.35	Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «L'opération "Cap 48" s'étend à l'aide à la jeunesse».....	42
1.36	Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Redéploiement du secteur de la jeunesse».....	42
1.37	Question de Mme Gwenaëlle Grovonius à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Rentrée inquiétante des centres de jeunes et crise des CRH»	44
1.38	Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Règles sanitaires autour des débats des jeunes politiques dans les écoles».....	44
1.39	Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Reconnaissance de l'ASBL Le Fagotin»	45
1.40	Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Clubs de football qui cacheraient des cas de Covid-19».....	46
1.41	Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Interdiction de fumer dans les stades de football»	47
1.42	Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Continuité de la Journée mondiale du fair-play».....	48
1.43	Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Renforcement du sport comme outil de cohésion sociale»	49

Présidence de M. Nicolas Tzanetatos, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 11h30.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (article 82 du règlement)

1.1 *Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Objectivisation de l’épidémie sur les campus universitaires»*

1.2 *Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Mesures sanitaires spécifiques à l’enseignement supérieur en Région bruxelloise»*

1.3 *Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Nouvelles mesures de précautions dans le supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles»*

1.4 *Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Monitoring de l’évolution de la crise sanitaire sur les campus»*

1.5 *Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Évaluation de la rentrée académique et application des mesures sanitaires»*

1.6 *Question de Mme Anouk Vandevoorde à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Reprise de l’épidémie de la Covid-19 et conséquences pour l’enseignement supérieur»*

M. le président. – Je vous propose de joindre ces six questions orales. (*Assentiment*)

M. Hervé Cornillie (MR). – La situation sanitaire sur nos campus universitaires n’est pas rose et évolue sans cesse. Nos universités tentent par tous les moyens d’objectiver l’épidémie sur leur campus, mais la tâche est ardue, notamment parce que l’on recense dix fois plus de cas asymptomatiques parmi les étudiants qu’au sein du personnel académique. Le relâchement des gestes barrières observé au sein d’une partie de la population a notamment fait l’objet de reportages assassins qui ont malencontreusement parfois été utilisés pour discréditer les francophones et les Wallons. Ce relâchement fait que nos jeunes fréquentant l’enseignement supérieur sont particulièrement exposés. Selon certains, ils seraient même la cause principale de la transmission du virus.

Les autorités universitaires rencontrent également des difficultés pour évaluer la situation sur leur campus en raison de la méthode de dénombrement des cas utilisée par les autorités sanitaires: les cas sont répertoriés en fonction de leur lieu de domiciliation et non de leur lieu de résidence, qui est souvent le kot de l’étudiant. Ainsi, l’étudiant arlonais contaminé vivant la semaine à Liège ou Louvain-la-Neuve, est comptabilisé comme un Luxembourgeois et non comme un habitant du campus devenu foyer infectieux. Ajoutons également que les étudiants de l’enseignement supérieur ne font pas partie de groupes fixes en classe. Ils sont donc soumis à une procédure classique de dépistage et plusieurs questions se posent.

Nos universités en sont donc réduites à additionner les déclarations spontanées des jeunes contaminés, ce qui ne permet probablement pas d'obtenir un reflet fiable de la situation sanitaire au sein des campus. La majorité des jeunes étudiants semblent pourtant adopter des comportements très responsables: les consignes de déclaration spontanée sont plutôt bien suivies d'après certaines sources. Ces personnes se mettent logiquement en quarantaine lorsqu'elles sont testées positives.

Madame la Ministre, que devons-nous considérer comme étant des faits objectifs? Quelle est actuellement la situation sanitaire sur les campus? Les autorités sanitaires ont-elles les choses bien en main? Compte tenu de l'évolution récente du code couleur, des mesures supplémentaires doivent-elles être prises par les universités elles-mêmes ou bien par votre administration? Comment anticiper de nouvelles évolutions en mettant en œuvre tout ce qui est en notre pouvoir pour stabiliser la situation et réduire l'impact de cette dernière sur la vie dans les campus universitaires?

De son côté, l'Université de Liège (ULiège) procède à une expérience intéressante puisqu'elle a décidé de tester régulièrement ses 25 000 étudiants et 5 000 membres du personnel. Que pensez-vous de cette stratégie? Pourrait-elle être mise en œuvre dans l'ensemble de nos campus universitaires?

Mme Gladys Kazadi (cdH). – Madame la Ministre, les décisions prises récemment requièrent une actualisation des questions déposées la semaine dernière. En effet, l'acuité de la reprise de l'épidémie dépasse aujourd'hui largement les frontières de la Région bruxelloise, dont les établissements d'enseignement supérieur s'étaient réunis à votre initiative le 9 octobre afin d'évaluer les mesures complémentaires à prendre.

Si à l'issue de cette rencontre le code jaune avait initialement été maintenu, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles est désormais passé en code orange, ce qui implique de limiter à 20 % le nombre maximum d'étudiants présents de manière simultanée sur le campus. Cette décision ne concerne toutefois pas les étudiants de première année qui restent en code jaune et ceci afin de leur assurer l'encadrement nécessaire quelques semaines après leur entrée dans le supérieur.

Ces dernières semaines, les campus ont retenu une attention particulière au vu des indicateurs de contamination extrêmement préoccupants, non pas tant dans le cadre des activités académiques que dans celui des fêtes privées étudiantes. Si l'on peut aisément comprendre qu'il n'est pas facile de renoncer aux libertés qu'offre une vie étudiante, j'aimerais inviter les étudiants à respecter les gestes barrières pour protéger leurs amis, leurs proches et toutes les personnes fragiles qui pourraient développer des symptômes plus importants.

Madame la Ministre, quelles sont les données objectives liées à l'évolution de l'épidémie et qui permettent de déterminer s'il y a lieu de passer d'un code à un autre? Quand la prochaine réévaluation de la situation est-elle prévue? À l'issue du Comité de concertation, le ministre fédéral de la Santé a annoncé un nouveau baromètre distinguant quatre scénarios épidémiques. Ce dernier doit encore être affiné, mais pouvez-vous déjà en dire davantage? S'imposera-t-il à la Fédération Wallonie-Bruxelles? Implique-t-il une révision des quatre codes couleur applicables à l'enseignement supérieur? Les différentes mesures liées à ces codes nécessitent-elles des améliorations? Avez-vous entrepris un travail en concertation avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles à ce propos?

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Comme mes collègues, je suis particulièrement préoccupée par la situation de nos étudiants en Fédération Wallonie-Bruxelles eu égard à cette seconde vague qui semble plus qu'importante. Il est indispensable d'évaluer et d'adapter les mesures sanitaires prises au sein des universités, hautes écoles et ESA pour revenir à certaines bonnes pratiques.

Madame la Ministre, quel a été l'objet des discussions lors de votre rencontre avec le gouvernement bruxellois? À ce stade, pourriez-vous faire état des différentes mesures de précaution prises dans les universités, ESA et hautes écoles? Est-il envisageable de faire appliquer certaines bonnes pratiques dans d'autres établissements d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Je vais en effet joindre mes deux questions, Monsieur le Président, l'une portant davantage sur la gestion purement sanitaire de la situation actuelle, l'autre visant plus l'aspect pédagogique et pratique des choses.

Concernant le volet sanitaire, nous devons bien constater que le coronavirus est plus que jamais de retour et particulièrement actif au sein des campus et villes étudiantes, même si sa propagation ne semble pas liée à la présence des étudiants dans les auditoriums, mais bien à toutes les activités connexes. En fin de semaine dernière, des mesures ont été prises avec le passage en code orange, l'instauration du couvre-feu, la fermeture des bars et des restaurants. Au-delà de celles-ci, comme M. Cornillie vient de le dire, il est nécessaire d'objectiver la situation extrêmement compliquée sur le terrain.

Nous avons eu vent de la mise en quarantaine de plus en plus de kots alors que, globalement, les mesures sanitaires y seraient plutôt bien appliquées. Cet élément doit être également pris en considération. Pour l'instant, aucun contrôle n'est réalisé eu égard aux chiffres relatifs à la contamination sur les campus et les lieux que fréquentent

les étudiants. Pour l'heure, nous prenons en effet uniquement en considération le domicile de l'étudiant, pas l'endroit où il vit la plupart du temps – notamment les kots – et où il risque de contaminer le plus de monde. L'enjeu est énorme. Par ailleurs, le lien semble tout aussi compliqué à établir entre les établissements et les autorités communales.

Madame la Ministre, eu égard aux divers éléments que je viens d'énumérer, avez-vous une vision claire de l'état de la transmission du virus sur les campus et dans les établissements d'enseignement supérieur? Un contrôle des cas de contamination est-il assuré dans ces lieux? Pour avoir une vue plus précise de la situation, ne serait-il pas judicieux de prendre des initiatives pour que les cas positifs soient comptabilisés dans les lieux où les étudiants résident en semaine plutôt qu'à leur lieu de domiciliation? Concernant la gestion de l'épidémie, comment travaillez-vous à l'amélioration des contacts entre les autorités communales et les responsables d'établissements d'enseignement supérieur?

La deuxième partie de ma question vise à faire le point sur l'application des mesures au sein des établissements d'enseignement supérieur depuis la rentrée. Depuis la semaine dernière et le dépôt de cette question, la situation est évidemment complètement bouleversée. En effet, à l'heure actuelle, on enregistre seulement 20 % de présences sur les campus. Au moment où le code jaune était encore appliqué, les étudiants pointaient déjà un certain nombre de difficultés organisationnelles: problèmes techniques rencontrés lors de la transmission des cours à distance; impossibilité d'accéder aux cours à distance tant que l'inscription n'est pas validée; auditoriums trop petits pour accueillir, dans le respect des règles sanitaires, tous les étudiants censés être présents; cours nécessitant d'être suivis en présentiel et à distance dans la même journée, parfois à quelques minutes d'intervalle. Les étudiants placés en quarantaine forcée rencontraient eux les difficultés les plus prégnantes, puisqu'aucune solution de suivi des cours à distance ne leur était proposée.

Quelle analyse faites-vous de l'application des mesures sanitaires dans les établissements d'enseignement supérieur? Dans quelles conditions le passage en code orange se déroule-t-il aujourd'hui? Les établissements sont-ils tous parvenus à effectuer cette transition depuis hier? Quel soutien leur a-t-il été apporté? Les étudiants ont-ils bien tous accès au matériel nécessaire et au confort indispensable pour suivre les cours à distance? Avez-vous demandé aux établissements de prendre des initiatives pour permettre aux étudiants placés en quarantaine de pouvoir suivre à distance les derniers cours qui seraient assurés en présentiel? Ne faudrait-il pas prendre contact avec les communes afin de leur suggérer, par exemple, de mettre des locaux à la disposition des étudiants? En regard des dernières mesures prises,

avez-vous eu vent d'un quelconque impact pédagogique sur le terrain? Plus largement, quelles sont les conséquences de ces derniers mois de crise sanitaire sur les étudiants?

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – Il est maintenant clair que le nombre de cas de contaminations par la Covid-19 augmente. Les capacités de test et de suivi sont saturées dans certaines provinces. Les hôpitaux et les maisons de repos sont à nouveau sous tension. Nous savons tous que la situation sanitaire s'aggrave. Les leçons de la première vague, à savoir l'importance de tester, de tracer et d'isoler à grande échelle, mais aussi de renforcer les effectifs du personnel en soins de santé, n'ont pas été retenues. Dorénavant, la population en paie le prix, en ce compris les étudiants.

Depuis hier, le code orange est appliqué dans l'enseignement supérieur. Cela signifie que la majorité des cours se donnent en ligne comme durant le second quadrimestre de l'année académique passée. Si la situation sanitaire exigeait incontestablement ce passage au code orange, la manière dont vous l'avez annoncé aux étudiants et aux établissements pose question. Beaucoup l'ont appris par la presse et/ou les réseaux sociaux et les réactions ne se sont pas fait attendre. Les crises sanitaire, sociale et économique sont source de stress pour les étudiants, les membres du personnel des établissements scolaires et pour l'ensemble de la population. Eu égard à la gravité de la situation, le monde éducatif a besoin de clarté et d'une excellente communication de votre part. Force est de constater que ce n'est malheureusement pas le cas.

Beaucoup d'étudiants sont angoissés à l'idée de reprendre les cours à distance après l'expérience, parfois pénible, de l'année académique précédente. Premièrement, l'impact sur l'organisation des apprentissages se fait sentir. M. Demeuse vient d'évoquer une série d'éléments à ce sujet. Les cours en ligne ont été à l'origine de nombreux problèmes durant l'année académique précédente. Ils ont notamment révélé les inégalités dans l'enseignement. Pour rappel, un étudiant sur quatre ne dispose pas d'un lieu adéquat pour étudier à domicile. Cela n'a pas changé depuis l'année académique précédente. Cela a même probablement empiré, car, depuis des mois, des milliers d'étudiants jobistes ont perdu leur principale source de revenus. La fermeture des bars et restaurants dans l'horeca aggrave encore cette situation. Certains étudiants qui avaient un kot où ils pouvaient étudier n'en ont peut-être plus par manque de moyens.

Un premier budget de 2,285 millions d'euros avait été débloqué à l'époque pour venir en aide aux étudiants en difficulté. Il y a plusieurs mois, plusieurs responsables d'établissements ont déjà souligné le caractère insuffisant du budget annoncé, car l'ensemble du budget reçu avait déjà été utilisé. On voit que cette somme est dérisoire eu égard à la situation catastrophique vécue par des

milliers d'étudiants. Étant donné l'ampleur de leurs besoins, les étudiants stressent de plus en plus en voyant leurs revenus diminuer tandis que leurs factures s'accumulent. À ce sujet, le groupe PTB propose de multiplier les aides immédiates et de renforcer les allocations d'études. Le refus de la motion proposée par les députés du groupe politique PTB, visant à accroître le nombre d'étudiants boursiers et accroître le montant des bourses afin qu'elles puissent répondre aux besoins réels des étudiants, demeure incompréhensible. Enfin, des milliers d'étudiants se retrouvent dans l'incapacité de trouver un lieu de stage. Cela a déjà été brièvement évoqué tout à l'heure, mais je me permets de revenir sur ce point. L'année dernière, des mesures avaient été prises à ce sujet. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Dorénavant, le code orange est appliqué. Par conséquent, il est impératif de proposer des aides techniques, de garantir à chaque étudiant l'accès à des outils informatiques pour suivre les cours, de renforcer le soutien pédagogique de manière ambitieuse. Si ces mesures ne sont pas prises, ce sont les étudiants les plus précaires qui en paieront le prix. Cette éventualité serait inacceptable. À l'instar du second quadrimestre de l'année académique précédente, aucun étudiant ne devrait être pénalisé par cette crise.

Quelle lecture faites-vous de la situation sanitaire actuelle, eu égard à l'organisation des apprentissages dans l'enseignement supérieur ? Quelles sont les mesures précises prévues pour garantir aux étudiants et aux enseignants les meilleures conditions d'étude et de travail ? Quelles sont les mesures prises pour aider financièrement les étudiants en difficulté ? Quelles sont les mesures prises pour ne pas pénaliser les étudiants en stage ou en recherche de stage ?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, depuis le début de la crise sanitaire, je rencontre régulièrement les représentants des établissements de l'enseignement supérieur, les gouverneurs et les experts scientifiques afin d'évaluer la situation et nos différents protocoles. Vendredi dernier, une visioconférence a réuni les représentants de l'enseignement supérieur, de la Fédération des étudiants francophones (FEF), des pouvoirs organisateurs (PO), des syndicats, etc. Une nouvelle réunion est prévue ce vendredi. Une visioconférence a également eu lieu hier soir avec les représentants des établissements d'enseignement de promotion sociale, des PO et des syndicats.

La situation sanitaire est inquiétante et évolue rapidement. Dans ces conditions, même si mon intention est de conserver au maximum une activité pédagogique en présentiel, il devient difficile-

ment défendable et compréhensible de maintenir une organisation des établissements d'enseignement supérieur et d'enseignement de promotion sociale sous un code jaune. En effet, au sens propre comme au sens figuré, tous les indicateurs sont au rouge et parfois même au rouge vif.

Des signaux d'évolution vers le code orange ont donc été envoyés jeudi dernier aux universités, hautes écoles et ESA afin que chacun comprenne la gravité de la situation et se prépare à ce changement. Les établissements qui le pouvaient avaient déjà basculé en code orange avant de recevoir le signal officiel lors de la réunion de vendredi matin. À la suite du Comité de concertation de vendredi dernier et compte tenu du baromètre prévu par le gouvernement fédéral avec quatre niveaux d'alerte, nous devons adapter nos protocoles. Les modalités de cette adaptation sont en cours de discussion. Nos propositions doivent en effet être examinées par les experts sanitaires et discutées en conférence interministérielle avant une nouvelle décision du Comité de concertation ce vendredi.

Une concertation a déjà eu lieu avec mon collègue Ben Weyts, ministre flamand de l'Enseignement. Nous avons convenu d'adopter des modalités semblables, à savoir le code orange avec une attention pour les étudiants de première année, pour lesquels les activités en présentiel sont importantes, tout en maintenant l'application des mesures sanitaires. Nous défendons donc de façon collective les balises déjà discutées avec les établissements d'enseignement supérieur et de promotion sociale, à savoir le maintien du code orange moyennant des modalités particulières pour les étudiants en première année de bachelier, par exemple pour les cours pratiques. Un consensus a été établi entre les Communautés flamande et française à ce sujet avec une présence maximale de 20 % des étudiants sur les campus et une limitation consécutive de leurs déplacements.

Dans l'attente, le protocole jaune applicable actuellement dans l'enseignement supérieur reste en vigueur, au plus tard jusqu'à la fin de cette semaine. Certains établissements, en particulier les universités, ont choisi d'appliquer dès ce lundi le code orange avec exception pour les premières années de bachelier, ce qui n'exclut pas de nouvelles adaptations en fonction de la manière dont les orientations décidées par le Comité de concertation seront concrétisées dans le cadre de notre protocole. L'augmentation particulière de la contamination chez les jeunes de 18 à 25 ans ne semble pas liée aux comportements qu'ils adoptent dans les auditoriums. Toutes les informations qui nous parviennent indiquent que les établissements appliquent les règles de manière rigoureuse et que les étudiants les respectent. Le problème se situe plutôt dans la sphère privée et sociale, lors des déplacements, etc. Vous aurez lu comme moi l'évaluation réalisée par l'ULiège sur le nombre de *clusters* dans les auditoriums.

C'est pourquoi, vendredi dernier, lors de la visioconférence ayant rassemblé tous les acteurs de l'enseignement supérieur, j'ai insisté pour que tous, en particulier les représentants des étudiants, agissent afin de sensibiliser nos jeunes au respect des règles sanitaires, non seulement au sein des institutions d'enseignement, mais également en dehors. Les institutions sont d'ailleurs en contact avec les cercles étudiants. En ce qui concerne le soutien qui devra être apporté aux étudiants, un montant de 2 285 000 euros, identique à celui que nous avons libéré au plus fort de la première vague, a été débloqué lors du conclave budgétaire de la semaine dernière pour continuer à soutenir les étudiants touchés par la crise. Comme lors de la première vague, une concertation régulière reprendra avec les représentants des étudiants.

M. Hervé Cornillie (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir dressé un bilan de la situation sanitaire dans les campus et d'avoir rappelé la nécessité d'une concertation proactive avec les PO, les syndicats et les organisations représentatives des étudiants, comme vous le faites d'ailleurs lors de réunions. Ces instances sont les partenaires des autorités publiques dans la lutte contre la Covid-19. Cette collaboration a une influence sur la population estudiantine et l'ensemble de la société.

Vous avez relevé que des mesures sont appliquées au sein des auditoriums. Celles-ci ont donné des résultats satisfaisants. Vous avez indiqué que les contacts dans le cadre de la vie privée, sur le campus ou en famille, dans la sphère privée, seraient à l'origine de problèmes plutôt que la vie estudiantine. C'est pourquoi nous devons être partenaires dans cette lutte. Vous avez fait allusion aux évolutions des codes couleur. Certains les ont finalement anticipées, de manière proactive, en prenant des mesures. Néanmoins, ils ont gardé un lien, parfois physique, avec les élèves de première année qui ont un besoin de suivi plus important. Je salue ces dispositions primordiales.

Enfin, vous n'avez pas évoqué les soucis de comptabilisation. Effectivement, cette question ne relève pas directement de vos compétences. J'essaierai donc de trouver des éléments d'information et de réponse ailleurs.

Mme Gladys Kazadi (cdH). – Madame la Ministre, en pratique, les signaux sont au rouge, voire au rouge vif. Je vous invite donc à bien rester attentive à l'évolution de la situation et à ne pas tarder à prendre les mesures et adaptations pertinentes et primordiales lorsqu'elles s'avéreront nécessaires. De plus, il s'agira surtout de ne pas oublier de les joindre à des dispositions d'accompagnement suffisantes, aussi bien pour les professeurs que pour les étudiants. Il importe que la situation n'entache pas davantage la qualité de l'enseignement.

Je voudrais aussi revenir à nouveau sur l'importance de pouvoir mieux objectiver la situa-

tion préoccupante dans laquelle se trouvent ces étudiants. Le virus est bien présent. Ne l'oubliez pas et poursuivez votre travail en concertation avec les établissements et les représentants des étudiants.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Madame la Ministre, le consensus auquel sont parvenues la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Flandre est trop rare pour ne pas être souligné. C'est important. J'apprécie vraiment le fait que vous adressiez finalement une communication positive aux étudiants, leur rappelant qu'ils sont respectueux des règles, en tout cas dans le cadre des établissements. Faire passer ce message est vraiment important. Je déplore la stigmatisation quasiment systématique des jeunes tout au long de la crise sanitaire que nous traversons.

Concernant la sensibilisation au respect des règles dans les sphères sociale, privée et personnelle des jeunes, je pense à une solution qui pourrait erronément paraître innovante, à savoir faire appel à des influenceurs. Nos jeunes sont fort présents sur les réseaux sociaux et font confiance à toute une série d'influenceurs. En lien avec le secteur de la culture par exemple, une solution de ce type pourrait avoir des résultats probants en Fédération Wallonie-Bruxelles et pas uniquement dans le cadre de cette crise. Il pourrait aussi s'agir d'une solution pour l'avenir. Je terminerai en soulignant l'importance de poursuivre la concertation avec les acteurs de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, en ce compris les étudiants et leurs représentants.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, vous avez fait les choix qui s'imposaient avec les opérateurs du secteur. Je salue le fait que vous fassiez preuve de davantage de souplesse à l'égard des étudiants de première année de bachelier. En effet, nous savons dans quelles conditions ils ont vécu leur année de rhétorique. Le contexte est particulier pour eux, encore plus que pour les autres étudiants.

Nous devons avoir les moyens de nous adapter en permanence et nous montrer réactifs compte tenu de l'urgence. À ce titre, je rejoins à nouveau M. Cornillie sur l'importance de contrôler la situation sur les campus. En tant que ministre de l'Enseignement supérieur, vous pourriez porter ce message aux autorités compétentes. Comptabiliser différemment les cas ne relève pas de vos attributions. Mais les chiffrer, au moins dans le cadre des campus, me paraît envisageable. Je ne dis pas qu'il s'agit d'une mesure simple à mettre en œuvre, mais elle est vraiment importante.

Par ailleurs, il est primordial d'adopter une communication spécifique à l'égard des étudiants, de leur adresser un message très clair par le biais des réseaux qu'ils fréquentent et en vous servant de leurs moyens de communication en général. Au-delà de la question des gestes barrières à respecter, il conviendrait de leur demander de ne pas

rentrer chez eux le week-end s'ils ont eu des contacts à risque pendant la semaine. Ce message doit être envoyé très clairement aux étudiants en vue protéger les publics les plus vulnérables.

Enfin, j'insiste sur le fait que nous retombons dans une situation très compliquée. Cependant, à la différence de la première fois, nous ne pouvons pas dire que nous n'étions pas préparés. Tous les opérateurs doivent se mobiliser et nous avons cette fois l'obligation d'obtenir des résultats. Je suis heureux des moyens financiers qui ont pu être débloqués à nouveau. Ils sont nécessaires. Nous pourrions aussi remobiliser les communes afin qu'elles mettent des lieux à disposition. Les étudiants pourraient y suivre les cours à distance quand ils sont dans l'impossibilité de le faire sur le campus. Ce sont des pistes à creuser. Nous devons faire en sorte que les choses se passent le mieux possible, et ce, malgré la complexité de la situation.

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – Madame la Ministre, vous avez récemment déclaré dans la presse que vous aviez peur de perdre des étudiants compte tenu de la situation actuelle. Je partage cette inquiétude et il est évident que votre responsabilité est grande dans ce contexte.

Nous avons plusieurs mois d'expérience derrière nous et devons prendre conscience de la situation vécue par les établissements, les enseignants, les étudiants dans le cadre du nouveau confinement. Aujourd'hui, ce sont des milliers d'étudiants qui se retrouvent isolés, parfois sans matériel, sans endroit adéquat pour travailler et étudier, sans revenus en raison de la crise et de la perte d'un job.

Je suis vraiment très contente d'apprendre qu'un nouveau budget a été alloué dans le cadre du conclave budgétaire en vue de soutenir financièrement les étudiants dans le besoin. Nous devons vraiment veiller à ce que cette somme corresponde et réponde aux besoins du terrain. Le quadrimestre dernier, le recteur de l'Université de Saint-Louis annonçait que l'intégralité du budget avait été utilisée, que des étudiants n'avaient pas pu recevoir le nécessaire. Nous devons vraiment entendre ces appels et trouver des solutions pour pallier des difficultés qui augmentent malheureusement avec la crise économique.

Dans le cadre du code orange, l'étudiant ne suit plus de cours en classe. Il passe la journée seul face à un écran, sans relation directe avec l'enseignant ou ses partenaires. Je vous ai malheureusement assez peu entendue sur les mesures envisageables sur le plan pédagogique, de l'accompagnement ou de l'aide à la réussite. Vous avez la responsabilité de trouver une solution à ces problèmes, de fournir une aide à la réussite à tous ces étudiants qui perdent le contact avec leur campus et leur classe.

Par ailleurs, il convient aussi de répondre aux étudiants stagiaires, au sujet desquels une réunion

est prévue à la fin de la semaine. Je serais curieuse de connaître les résultats de cette concertation. Je pense notamment aux jeunes qui ont bénéficié d'une prolongation de session pour leur stage ou leur mémoire. En effet, ils n'ont pas pu accéder au terrain dont ils avaient besoin pour terminer leur cursus. Nous devons garantir à ce public la possibilité d'être diplômé en juin et de ne pas devoir encore une fois prolonger leurs études. Nous sommes tous d'accord qu'aucun étudiant ne doit être pénalisé par la situation. Continuons à faire des efforts et à prendre des mesures pour garantir que ce ne soit pas le cas.

M. le président. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12h15 et reprise à 16h05.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

1.7 Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Mise en œuvre du plan "Droit des femmes" 2020-2024 dans les compétences de la ministre»

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Mes questions recouperont certaines posées précédemment. Pour planter le décor, je renvoie à l'article 3 du décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française tel que modifié par le décret du 27 avril 2020 relatif à l'élaboration du plan «droits des femmes» de la Communauté française.

Il définit des objectifs stratégiques déclinés en mesures réalisables dans le délai de la législature. Plusieurs de ces objectifs devront être poursuivis sous votre responsabilité, à savoir: former le personnel à la prévention des violences; renforcer l'aide aux victimes; prévenir les violences gynécologiques et obstétricales; former les futures diplômées et les futurs diplômés en santé ou en sciences humaines à identifier, prévenir et traiter les violences, notamment dans le sport; améliorer le recueil de données statistiques en matière de violences; prévenir les infractions à caractère sexuel; mener une réflexion sur la problématique du cyberharcèlement chez les jeunes; renforcer la dimension de genre dans la formation initiale et continue des enseignantes et enseignants; ouvrir le champ des possibles des filles et des garçons dans le cadre de l'orientation scolaire; instaurer un cours sur l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dans les cours généraux

dispensés dans les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) et les centres pour mineurs; promouvoir la féminisation des sports; ouvrir l'accès aux formations à toutes les femmes; intégrer la question du genre dans l'organisation des stages; s'impliquer dans le programme «*Women in digital*»; rééquilibrer la participation dans l'enseignement supérieur et la recherche; veiller à la présence des femmes dans les structures du mouvement sportif; harmoniser, dans les universités, les hautes écoles, les écoles supérieures des arts et les établissements de promotion sociale, le droit d'accès au congé parental pour tous les membres du personnel; lever les obstacles à la carrière des chercheuses; enfin, accompagner la maternité en prison.

Il me semblait important d'en faire l'énumération exhaustive. J'aurais pu le faire dans un autre ordre, mais j'ai préféré suivre l'ordre chronologique adopté dans le plan «Droits des femmes».

On le voit, les chantiers sont nombreux. Beaucoup ont des effets leviers, notamment ceux liés aux compétences de formation des jeunes. Ai-je bien cerné les actions à mener dans le champ de vos compétences? Quelle sera votre implication dans ce plan «Droit des femmes»? Ce plan est ambitieux, eu égard aux attentes des femmes et des hommes qui souhaitent voir l'égalité progresser et à la nécessité d'avancer. Quels sont les objectifs que vous considérez comme prioritaires? Cette question est légitime eu égard à tous ces objectifs qui vous sont assignés ou que vous avez décidé de prendre à bras-le-corps. Quel est le calendrier pour atteindre les objectifs de cet exercice important à plus d'un titre, tant pour le cadre légal qui régit nos travaux que pour répondre aux nombreuses mobilisations des organisations féministes sur cette question? Les administrations avec lesquelles votre cabinet ministériel collabore se sont-elles accordées sur la manière de travailler?

Pour chacun des objectifs évoqués, existe-t-il une concertation avec les acteurs de l'égalité de genre? Je pense notamment au Comité femmes et sciences ou aux référentes genre des universités et des hautes écoles. Où en sommes-nous? Sur quelle base escomptez-vous construire les indicateurs de résultats des actions du plan «Droits des femmes»? Une analyse du *genderbudgeting* est-elle bien effectuée sur les budgets dont vous êtes responsable?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, je suis fortement impliquée dans le plan «Droits des femmes», comme vous le soulignez à juste titre en listant les objectifs qui relèvent de mes compétences. Mes équipes se mobilisent pour mettre ce plan en pratique et nous travaillons de manière transver-

sale dans les domaines tant de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de l'aide à la jeunesse, des maisons de justice, que du sport. Nous nous concertons évidemment avec les acteurs de terrain afin d'affiner les modalités de mise en œuvre des actions.

Les calendriers et les indicateurs de réalisation sont en cours d'élaboration. Nos priorités concernent pour l'instant la création de la commission «Genre» dans l'enseignement supérieur au sein de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), en utilisant la procédure la plus rapide possible, et l'élargissement des personnes de contact «genre» à l'enseignement non universitaire. Nous finalisons également un plan «Sport au féminin» qui ira beaucoup plus loin que le plan «Droits des femmes» dans ce domaine.

Par ailleurs, je viens d'octroyer une subvention de 86 000 euros au Centre de prévention des violences conjugales et familiales (CPVCF) afin de répondre au besoin de prise en charge en ambulatoire dû à l'exacerbation du phénomène des violences conjugales et intrafamiliales durant la crise du coronavirus.

Le Comité femmes et sciences a été impliqué dans la consultation qui a précédé la rédaction du plan. Mon équipe est en contact permanent avec les personnes de contact «genre» des universités, ainsi qu'avec d'autres acteurs de la société civile, notamment au sein des établissements d'enseignement supérieur des arts.

Concernant le *genderbudgeting*, je vous confirme que mon administration est bien chargée de coder les articles budgétaires qui relèvent de mes compétences.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Je vous remercie pour vos précisions, Madame la Ministre, et reviendrai vers vous pour connaître le calendrier de la mise en œuvre du plan. Je retiens que vous donnez la priorité à la création de la commission «Genre» ainsi qu'à l'élargissement des personnes de contact aux autres niveaux d'enseignement, et accueille avec satisfaction l'octroi de la subvention au CPVCF.

1.8 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Mesures prises en Région bruxelloise et au CNS pour la promotion sociale»

Mme Alda Greoli (cdH). – Comme dans toutes les filières d'enseignement, les professeurs,

les étudiants, mais aussi – et j’insiste – les directions, se sont appliqués pour mettre en œuvre les protocoles de rentrée. Depuis le début du mois d’octobre, la contamination des jeunes adultes apparaît clairement dans les relevés et des mesures devaient être prises. L’évolution de ces chiffres a poussé les autorités, par l’intermédiaire du Conseil national de sécurité (CNS), à prendre de nouvelles mesures le 6 octobre dernier.

Dans la foulée, par l’entremise de son ministre-président, la Région bruxelloise a convoqué les représentants des institutions d’enseignement supérieur afin d’y évaluer la pandémie. La question en filigrane était de mesurer la pertinence de mesures supplémentaires pour lutter contre la propagation du virus afin de passer du code jaune au code orange, en vigueur en cas de risque plus élevé.

Madame la Ministre, l’enseignement de promotion sociale était partie prenante à cette réunion. Comment avez-vous été associée à cette réunion de concertation? Si l’appréciation du code couleur devait être modifiée, qu’en serait-il de la mise en œuvre de protocoles «différents» sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles? En effet, le ministre-président bruxellois s’est emparé de cette question et cela pourrait rendre la mise en œuvre de mesures difficile sur l’ensemble de la Communauté française.

Les établissements de promotion sociale de Bruxelles ou de Wallonie sont-ils prêts à basculer à nouveau dans l’enseignement à distance si cela devait s’avérer nécessaire? Cette question est plus que jamais d’actualité. Cette réunion avec le ministre-président bruxellois devait notamment permettre d’évaluer la pertinence de mesures supplémentaires. Qu’en est-il? Les établissements de promotion sociale ou leur fédération vous ont-ils interpellée à ce sujet?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La réunion avec la Région bruxelloise et les acteurs de l’enseignement non obligatoire a été organisée à mon initiative, en concertation avec la Région bruxelloise, car la situation de la capitale nécessitait d’entendre rapidement les acteurs de l’enseignement supérieur et de l’enseignement de promotion sociale pour évaluer l’éventuelle spécificité de leur situation à ce moment-là.

À ce stade, nous souhaitons conserver une uniformité dans les protocoles à appliquer aux établissements d’enseignement supérieur et de promotion sociale. Les protocoles pour les quatre codes couleur sont établis pour les deux formes d’enseignement et sont connus par les établissements. La réunion n’a donné lieu à aucune mesure

supplémentaire, mais nous ne pouvions bien sûr pas prédire l’évolution de la pandémie.

Depuis lors, à la suite du Comité de concertation (Codeco) de vendredi dernier, les différents secteurs sont priés de revoir leurs protocoles afin de les adapter au nouveau baromètre fédéral. À cet égard, j’ai rencontré hier soir les représentants des différents établissements de l’enseignement de promotion sociale. Ceux-ci ont pu me faire part de leurs questions à ce sujet et c’est sur cette base que le protocole applicable actuellement sera adapté. Les négociations sont en cours à cet égard avec le commissaire du gouvernement à la lutte contre le coronavirus, M. Pedro Facon, dans la perspective d’une application à partir du 26 octobre.

De nombreux méthodes et outils ont été développés au cours de la première vague, afin de permettre le basculement vers un enseignement à distance. Les enseignants ont fait preuve d’une grande créativité pour pouvoir assurer au maximum la continuité des apprentissages. Cette première expérience permet donc d’aborder la deuxième vague un peu plus sereinement, mais il y a sans aucun doute des processus à peaufiner ou à améliorer. Depuis la rentrée, des formations pour enseignants ont également permis de mener des expériences, voire de les partager avec ceux d’entre eux qui exprimaient le plus de réticences à l’égard de ces nouvelles méthodes.

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, je suis rassurée de savoir que vous étiez à l’initiative de cette concertation. Je vous remercie d’avoir adapté votre réponse aux derniers éléments d’actualité.

1.9 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Mesures de redéploiement de la promotion sociale»

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, comme d’autres secteurs, l’enseignement de promotion sociale connaît des difficultés en raison des mesures sanitaires. Les difficultés sont souvent de nature organisationnelle. Il faut trouver en interne les ressources pour organiser les cours et ainsi conserver un nombre suffisant d’apprenants par unité d’enseignement. Par ailleurs, dans le cadre de la relance, qu’elle soit sociale ou économique, il me semble que l’enseignement de promotion sociale peut jouer un rôle crucial pour les personnes qui se retrouveraient momentanément sans emploi, dans une démarche de réorientation ou encore de formation

continue. C'était également votre leitmotiv dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) puisque, consciente des atouts de cet enseignement comme étant celui de la seconde chance – ou plutôt d'une autre chance –, vous souhaitiez renforcer son accessibilité et sa visibilité.

Je m'interroge donc sur la méthode et le lancement de ce travail de fond. Avez-vous déjà mis l'ouvrage sur le métier? Comment avez-vous associé les partenaires de l'enseignement de promotion sociale? Un planning est-il arrêté pour les prochains mois? Quelles sont pour vous les priorités à envisager? J'ai bien entendu en réponse à ma dernière question orale sur l'enseignement de promotion sociale qu'une vigilance devait être accordée quand les études mènent à des métiers en pénurie. Qu'en sera-t-il pour les autres points d'attention? Enfin, comment améliorer l'offre d'enseignement pour répondre aux besoins des citoyens?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – À la suite de la crise sanitaire, j'ai proposé au gouvernement deux axes stratégiques pour le redéploiement de l'enseignement de promotion sociale. Il s'agit d'une part de l'accessibilité et de la visibilité de l'enseignement de promotion sociale pour optimiser son rôle de premier plan comme acteur des politiques publiques de relance économique et d'autre part de répondre aux défis majeurs rencontrés pendant la crise tels que l'hybridation de cette forme d'enseignement, l'amélioration de sa qualité ou encore l'équité entre ses étudiants, notamment par rapport à la fracture numérique.

Les différents partenaires que sont les réseaux, l'administration et l'inspection ont été conviés dès début septembre à un groupe de travail afin de réfléchir à la mise en œuvre de ces deux axes. La planification de la campagne de promotion a déjà été entamée et, selon le budget qui y sera dédié, nous finaliserons sa mise en œuvre. En matière de défis à relever pour l'amélioration de l'enseignement à distance, un appel à collaboration a déjà été lancé. Il a pour objectif la création de séquences pédagogiques en e-learning qui seront ensuite mutualisées pour pouvoir être utilisées par tous. Quant à la pérennisation de l'enseignement hybride, une réunion est prévue à la fin du mois pour planifier les travaux.

Les priorités actuelles sont dictées par la crise et la deuxième vague de la pandémie. Nous devons poursuivre nos travaux pour la traverser au mieux et permettre aux adultes en reprise d'études de poursuivre leur parcours et surtout d'éviter de l'allonger. Cela concerne autant les enseignants que les apprenants. L'enseignement de promotion sociale a indéniablement un rôle à jouer dans la relance économique qui s'en suivra. Je proposerai

de pérenniser ses moyens de fonctionnement, notamment en évitant d'y répercuter les effets que pourrait avoir la crise sur le nombre d'inscriptions. D'autres points d'attention existent, comme la fluidification des parcours, la valorisation des compétences, l'augmentation des moyens consacrés à l'encadrement des apprenants, l'accès gratuit à des équipements de pointe via les centres de technologie avancée (CTA), etc. Les idées ne manquent pas pour améliorer l'offre d'enseignement de promotion sociale, mais les moyens consacrés à cette forme d'enseignement sont limités.

Les établissements fonctionnent en enveloppe fermée pour leur dotation de période. Le développement d'activités oblige donc l'abandon d'autres. L'enseignement de promotion sociale répond à de multiples besoins tant économiques que sociaux. L'adapter à la mutation structurelle qu'est la transition vers la société numérique doit être une priorité. L'augmentation de l'offre peut passer par la poursuite et le développement de synergies ainsi que de partenariats avec différents acteurs de la société: entreprises, administrations, secteur non marchand. Ces collaborations permettent par ailleurs de rester proches des besoins du terrain et elles devraient s'accompagner d'un renforcement de l'accessibilité à l'enseignement de promotion sociale et d'une meilleure collaboration avec les bassins de vie.

Mme Alda Greoli (cdH). – Au début de votre réponse, Madame la Ministre, je m'inquiétais. Les actions citées me semblaient très ponctuelles et immédiates, en particulier celles qui sont en lien avec la crise. La suite de la réponse était plus large. Je voudrais vraiment insister sur la fracture numérique. S'il y a un enjeu autour de l'hybridation, il y en a aussi un sur l'accessibilité du matériel informatique, d'où l'importance de l'e-learning, de l'enseignement à distance et des primes pour l'achat de matériel informatique. Je voudrais rappeler l'importance d'une vision plus large de la place de ce type d'enseignement au regard de ce qui sera sans doute pour les prochaines années l'enjeu pour l'enseignement supérieur, et pas seulement de promotion sociale, la formation tout au long de la vie. Cette dernière ne passera pas seulement par des formations internes aux entreprises, mais par des parcours de vie et de formation pour chacun d'entre nous. Dans ce cadre-là, redéployer l'enseignement de promotion sociale sera un véritable enjeu.

1.10 Question de Mme Joëlle Kapompolé à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse

et des Sports, intitulée «Enseignants face au numérique»

1.11 Question de Mme Joëlle Maison à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Formation des professeurs des hautes écoles et des universités à l'usage des outils informatiques pour assurer un enseignement à distance»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Madame la Ministre, nous constatons que de nombreux professeurs éprouvent une difficulté à maîtriser les outils numériques. Le dernier rapport de l'OCDE indique qu'à peine plus de la moitié des élèves (55 %) fréquentent une école dont le directeur estime que les enseignants possèdent les compétences techniques et pédagogiques nécessaires pour intégrer les outils numériques à leur enseignement.

Comment répondre à ce manque de maîtrise des outils numériques? N'y aurait-il pas lieu de renforcer la formation au numérique dans le cursus des futurs enseignants? L'adaptation aux nouvelles technologies implique aussi des formations et des remises à niveau. Comment ces différents éléments sont-ils gérés? Ne faudrait-il pas envisager de renforcer des formations en horaire décalé ou en alternance?

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Les mesures adoptées pour lutter contre la pandémie de la Covid-19 ont demandé, de la part des professeurs de l'enseignement supérieur, une capacité d'adaptation rapide afin de poursuivre le deuxième quadrimestre de l'année académique à distance. Si la rentrée a eu lieu sous le code jaune, permettant ainsi la reprise des cours en présentiel ou en semi-présentiel, les établissements d'enseignement supérieur ont rapidement dû réduire leur capacité d'accueil et adopter une stratégie basée sur les bulles d'étudiants qui a nécessité de reprendre, en partie, l'enseignement à distance.

Les chiffres relatifs à la transmission de la Covid-19 ne sont pas bons et c'est tout le corps professoral qui doit être prêt à poursuivre l'enseignement à distance. Toutefois, depuis la rentrée, les témoignages d'étudiants dont les cours censés se donner en ligne ont été annulés en raison de problèmes techniques et/ou de l'absence de maîtrise des outils informatiques par les professeurs se multiplient. Il est indispensable de garan-

tir un enseignement de qualité aux étudiants et un cadre de travail serein aux professeurs, tant dans la situation actuelle qu'en vue d'un retour à un enseignement complet à distance qui s'annonce.

Madame la Ministre, quelles mesures avez-vous prises pour former les professeurs à la maîtrise des outils informatiques afin d'assurer un enseignement à distance de qualité? Quels moyens supplémentaires avez-vous accordés aux établissements d'enseignement supérieur pour équiper adéquatement les professeurs? En avez-vous récemment discuté avec les différents établissements d'enseignement supérieur? Qu'est-il ressorti de vos échanges?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Les professeurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement obligatoire sont massivement confrontés aux défis de l'enseignement à distance qui nécessite souvent une bonne maîtrise des outils informatiques. Je vous rappelle, Mesdames les Députées, que les cours en présentiel dans l'enseignement supérieur avaient été suspendus du 14 mars au 14 septembre 2020. Après une reprise des cours organisée de manière prudente en présentiel, l'évolution actuelle de la pandémie amène à reprendre l'enseignement à distance dans la majorité des cas.

Depuis le début de cette crise sanitaire, la plupart des établissements ont intensifié leur offre pour accompagner et former leurs professeurs à l'enseignement par le numérique. À ma demande, en avril dernier, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a réalisé une enquête portant sur l'installation par les établissements d'enseignement supérieur et de la promotion sociale de dispositifs assurant la poursuite des activités d'apprentissage à distance et 74 sur 127 d'entre eux ont répondu à cette enquête dont toutes les universités et 90 % des hautes écoles. Les trois quarts des apprentissages ont été organisés à distance. La mise en ligne des supports de cours a été l'outil le plus utilisé. Les travaux à domicile, les forums de discussion et les cours simultanés en visioconférence viennent ensuite.

Parmi les difficultés rencontrées, la multiplicité des urgences à gérer face à cette crise exceptionnelle n'a pas été la moindre d'entre elles. Il faut également souligner le manque de préparation des enseignants, le manque de ressources en infrastructures chez les étudiants et aussi les difficultés d'adaptation des dispositifs d'enseignement à distance à certains contenus d'apprentissage. Pensons notamment aux travaux pratiques. Déjà avant la crise, les deux tiers des établissements disposaient de services chargés du soutien aux enseignants pour l'organisation de l'enseignement à distance. Ils proposent des outils ainsi que des supports techniques et pédagogiques aux ensei-

gnants et aux étudiants. Ils visent également à développer ces outils. En conséquence, nous ne partons pas de rien.

Je voudrais insister sur le fait que les enseignements à tirer de cette première expérience à grande échelle ne portent pas exclusivement sur la maîtrise technique des moyens numériques, mais aussi et surtout sur leur bon usage pédagogique. Celui-ci ne doit pas seulement valoir pour l'enseignement à distance, il doit aussi permettre de nouvelles approches pédagogiques pour celui en présentiel. Je songe, par exemple, à la pédagogie des classes inversées et aux autocontrôles des connaissances dans le cadre de l'aide à la réussite.

Nous venons d'évoquer les enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur, mais nous devons également porter une attention particulière à la formation initiale des enseignants de l'enseignement obligatoire. Le décret du 7 février 2019 réformant la formation initiale des enseignants accentue la place accordée au numérique. Les compétences qui y sont visées prévoient notamment de former les futurs enseignants à l'utilisation des outils informatiques et à la conception de dispositifs pédagogiques et didactiques utilisant ces outils.

Les enseignants désireux d'approfondir ces compétences pourront aussi le faire en suivant des masters de spécialisation dont l'un des objectifs est de renforcer leurs compétences dans le champ technopédagogique pour une intégration des technologies nouvelles au service de l'enseignement basé sur la mise en œuvre, la conception, la régulation et l'évaluation de dispositifs pédagogiques intégrant les outils numériques. En conséquence de ces constats, après avoir récemment consulté – jusqu'ici informellement – les représentants des universités et des hautes écoles, comme les responsables de services de pédagogie numérique de nos établissements d'enseignement supérieur, je proposerai qu'une partie importante des montants alloués par le gouvernement au refinancement structurel de l'enseignement supérieur soit consacrée à la pérennisation et au développement du bon usage du numérique dans l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, j'ai aussi introduit dans le Plan de relance européen, porté par le gouvernement, une demande de soutien de l'enseignement numérique pour les enseignements supérieur et de promotion sociale de près de 150 millions euros visant les équipements et la formation.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Merci Madame la Ministre pour votre réponse dans laquelle vous nous avez livré de nombreuses informations. Même s'il reste du pain sur la planche, nous constatons que des initiatives importantes ont été lancées. Je voudrais insister sur la question de la révolution des mentalités. En plus de la maîtrise technique, il serait intéressant d'avoir de nouvelles approches pédagogiques, car nous constatons as-

sez vite que dans le domaine du numérique, les jeunes en savent plus que nous. L'enseignant n'est plus nécessairement celui qui sait tout et ce phénomène pourrait amener à une belle évolution en termes d'estime et de confiance en soi des étudiants. Il me paraît important de développer des projets en ce sens et, à cet égard, je m'intéresse particulièrement aux classes inversées abordées dans votre réponse.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Je remercie les professeurs d'avoir assuré une continuité pédagogique en ayant improvisé un enseignement à distance dans un contexte très particulier et d'urgence. La souffrance des étudiants est palpable, car l'enseignement à distance amène un lien social distendu avec leur professeur. Certains étudiants manquent aussi de moyens informatiques pour suivre les cours. Comme vous, Madame la Ministre, je préfère voir le verre à moitié plein et, comme pour l'enseignement obligatoire, considérer la crise sanitaire comme une opportunité de renouveler certaines attitudes pédagogiques et de déployer des stratégies qui permettront de rendre les cours plus interactifs et attractifs. Je suis d'ailleurs particulièrement attachée au système des classes inversées dont vous avez fait mention.

1.12 Question de Mme Joëlle Kapompolé à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Rapport de la Fédération des étudiants francophones (FEF) concernant le harcèlement»

1.13 Question de Mme Nadia El Yousfi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Lutte contre le harcèlement au sein des établissements d'enseignement supérieur»

1.14 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles»

dans l'enseignement supérieur et mise en place de la commission "Genre" au sein de l'ARES»

1.15 Question de Mme Anouk Vandevoorde à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Lutte contre le harcèlement et les violences faites aux femmes dans l'enseignement supérieur»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Voici deux semaines, la Fédération des étudiants francophones (FEF) a présenté devant le Parlement un rapport relatif au harcèlement entre les étudiants et les professeurs dans l'enseignement supérieur. Dans ce rapport, l'organisation étudiante établit un état des lieux de la situation et pointe quelques causes structurelles du harcèlement d'ordre sexuel ou moral. La FEF conclut son rapport en émettant diverses pistes, telles que la généralisation des évaluations des enseignants avec la participation des étudiants ou l'intégration du bien-être des étudiants dans le référentiel d'évaluation de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES). Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de ce rapport? Que pensez-vous des différentes pistes avancées?

Parmi les observations de la FEF, je citerai deux éléments qui paraissent essentiels et auxquels il convient de remédier. Premièrement, certains étudiants harcelés éprouvent un manque de confiance envers les institutions internes, lorsqu'elles existent. Le manque de lisibilité des différents points de contact est également problématique. Afin d'y remédier, la création d'une cellule unique et externe aux institutions, qui aurait pour mission de récolter les plaintes semble être une bonne piste. Quelle est votre opinion à ce sujet?

Deuxièmement, la sensibilisation du corps professoral aux problèmes de harcèlement paraît nécessaire. Les professeurs des hautes écoles et des écoles supérieures des arts (ESA) sont-ils sensibilisés à cette problématique durant le cursus leur donnant accès à la profession? Concernant les universités, qui disposent d'une autonomie dans la nomination des professeurs, votre cabinet a-t-il lancé des réflexions afin d'inciter ces établissements à sensibiliser le corps professoral?

Mme Nadia El Yousfi (PS). – Le harcèlement est discret, silencieux et sournois. Il n'est pas toujours explicite et préfère se dissimuler entre les lignes, là où souffrira silencieusement la victime. Mais le harcèlement, au-delà de son *modus operandi* perfide, est une réalité que vivent de nombreuses filles dans l'enseignement supérieur. Nous manquons pourtant cruellement d'information et de lieux où ces jeunes filles peuvent venir s'exprimer librement et en confiance.

Les causes de cette situation, comme l'emprise intellectuelle d'un enseignant sur une étudiante ou le manque de maîtrise des codes de l'enseignement supérieur de certaines étudiantes, sont structurelles et très profondes. Malheureusement, mesurer le phénomène est peu aisé et nous ne pouvons travailler qu'à partir de témoignages. Toutefois, cela ne doit pas empêcher notre action d'être forte et ambitieuse.

Les solutions sont nombreuses et à notre portée. Je pense, par exemple, à la création de cellules de soutien pour protéger les étudiantes victimes de harcèlement et à la mise en place d'espaces de libération de la parole, qui constitueraient les premiers pas vers une sensibilisation et un accompagnement individuel. Nous devons également intégrer la question de la qualité de vie et du bien-être des étudiants au sein des établissements dans le référentiel d'évaluation de l'AEQES.

Enfin, une autre réalité, que j'ai moi-même vécue et que je pensais être derrière moi, est intrinsèquement liée à la question du harcèlement. D'après les témoignages et le rapport de la FEF, la catégorie la plus touchée par ce fléau est celle des jeunes filles d'origine étrangère et issues de milieux précarisés. Ces étudiantes portent déjà les stigmates d'une inégalité sociale et d'un racisme abject et, comme si cela ne suffisait pas, se retrouvent victimes de harcèlement dans l'enseignement supérieur. Nous devons agir rapidement et faire en sorte qu'un jour, une jeune fille ne doive plus se rendre en cours la peur au ventre.

Madame la Ministre, prévoyez-vous la création de cellules de soutien externes dans l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur afin de répondre au manque de confiance des étudiantes dans les structures déjà existantes au sein des établissements? Quelles actions avez-vous menées pour améliorer la qualité de vie et le bien-être des étudiantes? Comment comptez-vous endiguer le phénomène du harcèlement et protéger en particulier les plus précarisés et stigmatisés?

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Ma question s'inscrit dans la continuité de notre discussion à propos des agressions sexuelles sur les campus lors de la séance plénière du 7 octobre dernier. Elle me permet aussi de faire le lien avec la question plus générale du harcèlement dans

l'enseignement supérieur, sujet du dernier rapport de la FEF présenté voici quinze jours.

Je citerais quelques statistiques dont j'ai pris connaissance récemment. En France, une étudiante sur vingt dit avoir été victime de viol et une étudiante sur dix dit avoir été victime d'agression sexuelle. Au total, 34 % des étudiants disent avoir été victimes ou témoins de violence sexuelle. Ces violences se déroulent plutôt en soirée ou le week-end, hors du campus, notamment lors de fêtes étudiantes.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, il n'existe quasiment aucune statistique en la matière. Fort heureusement, une série d'acteurs prennent des actions et se mobilisent contre ce fléau. Madame la Ministre, vous aviez déjà cité certaines de ces initiatives lors de la séance plénière. Mentionnons également le plan «SACHA (Safe attitude contre le harcèlement et les agressions)», mis en place lors des festivals et des grands rassemblements et dont l'objectif est de permettre aux victimes et aux témoins d'agressions de les signaler et d'obtenir un suivi adéquat. Nous pourrions également citer les initiatives de sensibilisation au harcèlement prises par les établissements et la création de cellules internes.

Toutefois, des solutions structurelles sont nécessaires, de même qu'une généralisation des initiatives précitées sur le terrain. Lors de nos derniers échanges en commission, vous aviez indiqué qu'un cadastre de ces initiatives serait réalisé pour le mois d'octobre. Si j'ai bien compris, il ne verra finalement le jour qu'au mois de novembre. Pouvez-vous nous en dire plus? Quel usage entendez-vous faire de ce cadastre? La création d'une cellule externe est une étape fondamentale.

Où en est la mise en œuvre de la commission «Genre» au sein de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)? Confirmez-vous qu'une base légale est nécessaire à la création de cette commission?

Enfin, comment travaillez-vous concrètement à la généralisation des bonnes pratiques, notamment la création de points de contact «genre» dans les hautes écoles et les écoles supérieures des arts (ESA)? La mise en œuvre, sur les campus, d'un système similaire au plan SACHA des festivals serait-elle envisageable?

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – La présentation de l'enquête de la FEF sur le harcèlement dans l'enseignement supérieur a montré l'importance d'apporter une réponse ambitieuse et urgente à cette problématique. L'agression et la tentative de viol dont a été victime une étudiante à Louvain-la-Neuve à la fin du mois de septembre nous l'ont aussi durement rappelé. Face à cette situation inacceptable, une multitude d'étudiants refusent le *statu quo* et se mobilisent pour lutter contre le harcèlement et les violences sexistes dans notre enseignement supérieur. Il en

va aussi de votre responsabilité, Madame la Ministre, de donner un cadre à tous les établissements de l'enseignement supérieur pour répondre à ces problèmes.

Il est urgent de mettre tous les moyens nécessaires en œuvre pour y mettre fin. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit donner aux établissements d'enseignement supérieur les moyens de créer en leur sein des cellules de lutte contre les violences faites aux femmes et de coordonner et d'évaluer les différentes initiatives. C'est ce que demandent les étudiants mobilisés: «Pas une agression de plus!» Dans votre réponse à ma collègue Elisa Groppi lors de la séance plénière du 7 octobre, vous avez présenté quelques initiatives prises par l'Université catholique de Louvain (UCLouvain). Or, c'est précisément sur ce campus que la dernière agression connue en date a eu lieu. Certains manquements persistent donc à l'heure actuelle sur le campus.

Le PTB estime qu'il est nécessaire de prendre plus sérieusement en main la lutte contre le harcèlement et les violences faites aux femmes. Le nombre d'interventions à ce sujet au sein de ce Parlement montre qu'il s'agit d'une préoccupation largement partagée qui doit se traduire en initiatives concrètes dans les établissements. Plusieurs éléments nous semblent cruciaux. Il convient tout d'abord de mieux appréhender ce qui se passe sur le terrain – c'était d'ailleurs l'une des demandes formulées dans le rapport de la FEF – et ensuite de créer, dans chaque établissement, une cellule pluridisciplinaire de sensibilisation, de prévention et de prise en charge des victimes.

Madame la Ministre, existe-t-il dans chaque établissement de l'enseignement supérieur une cellule de prévention, d'accueil des victimes et de traitement de la violence, du harcèlement et des discriminations? Si ce n'est pas le cas, quel est l'état des lieux des initiatives prises dans les établissements à l'heure actuelle? Où en sont les échanges menés avec les établissements pour parvenir à la création de telles cellules? Une structure inter-établissements pour lutter contre les violences faites aux femmes, coordonner et évaluer les initiatives existantes est-elle en voie de formation?

Comment parvenir à une centralisation des plaintes afin d'obtenir une vue d'ensemble du nombre de plaintes et d'agressions sexuelles sur les campus? Pouvez-vous nous fournir un état des lieux de la situation pour chaque établissement de l'enseignement supérieur?

Il est essentiel de définir et de mettre sur pied un protocole en cas de harcèlement dans les établissements. Aucun des règlements épluchés par la FEF ne contient un tel protocole. Les établissements sont donc désarçonnés lorsque des cas d'agression sexuelle leur sont rapportés. Qu'avez-vous mis en place dans ce sens?

Enfin, un élément crucial est la formation des professeurs d'université et de haute école au harcèlement et à la prise en charge des victimes. Des formations sont-elles prévues à cet égard, notamment dans le cadre du certificat d'aptitude approprié à l'enseignement supérieur (CAPAES) ou de la formation initiale des enseignants?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Mesdames et Messieurs les Députés, ce sujet me tient particulièrement à cœur. J'ai bien pris connaissance du rapport de la FEF réalisé en juin 2019 sur la question du harcèlement. Ce rapport fait suite à des événements survenus en faculté des sciences dentaires à l'Université libre de Bruxelles (ULB). Les membres de mon cabinet et moi-même avons rencontré différents acteurs de terrain, comme le Réseau Genre & ESNU (Enseignement Supérieur Non-Universitaire), et des représentants des ESA afin d'élaborer plusieurs pistes de travail.

Pour lutter contre le harcèlement dans les établissements, différents dispositifs sont mis à disposition des étudiants: des référents étudiants pour chaque cursus, des conseils étudiants, des consultations organisées par la médecine du travail, des permanences du conseil social ou encore des cellules d'aide et de soutien éthique. Ces dispositifs ne sont pas mis en œuvre de façon identique dans tous les établissements, mais les étudiants ont généralement accès à plusieurs de ces services. Toutefois, il semble qu'ils ne disposent pas toujours des informations relatives à ces dispositifs.

Concernant votre proposition de dresser un cadastre des actions menées en la matière, la Commission vie étudiante, démocratisation et affaires sociales (CoVEDAS) de l'ARES a demandé aux établissements d'enseignement supérieur de lui transmettre toutes les mesures préventives, les initiatives ainsi que les procédures qu'ils ont déjà mises en œuvre. À ce jour, vingt-deux établissements ont déjà répondu. Les procédures étant diverses et variées, l'ARES s'attèle actuellement à l'élaboration d'une synthèse regroupant les informations déjà collectées. Elle a par ailleurs relancé les établissements n'ayant pas encore répondu à sa demande, dans l'optique de dresser un cadastre aussi détaillé que possible. Ce projet sera abordé et affiné par les membres de la CoVEDAS lors de leur prochaine réunion devant se tenir à la fin du mois de novembre.

Enfin, j'ai demandé à l'ARES de me communiquer, pour la mi-décembre, un état des lieux objectif et comparatif des dispositifs existants, y compris les bonnes pratiques et les modes de diffusion de l'information, dans chaque établissement en matière de lutte contre le harcèlement, sur la base d'un des critères de discrimination visés

par le décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination. J'ai également demandé à l'ARES de préparer, en collaboration avec mon cabinet, une proposition de charte générique en matière de lutte contre le harcèlement. Cette charte sera mise à disposition de tous les établissements d'enseignement supérieur. La coordination et l'évaluation des initiatives existantes ou devant être prises feront partie des missions de la commission «Genre» de l'ARES, qu'elle mènera en collaboration avec le réseau élargi des personnes de contact «genre» dans les établissements. La procédure est lancée et j'attends les résultats des travaux démarrés par mon cabinet. Ces résultats seront soumis au conseil d'administration de l'ARES le 15 décembre prochain.

Par ailleurs, la création de la commission «Genre» nécessite, selon l'ARES, la modification de l'article 40 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»). Nous préparons un texte en ce sens; il sera présenté au Parlement au début de l'année 2021. Cette modification nécessite une majorité des deux tiers, à moins qu'il ne soit possible d'éviter une procédure aussi laborieuse. Cette question sera abordée lors du prochain conseil d'administration de l'ARES.

Enfin, certains établissements ont pris des initiatives pour reproduire le plan «SACHA» lors des événements se déroulant sur leur campus. C'est notamment le cas de l'UCLouvain dans le cadre des «24 Heures vélo». Les subventions sociales, renforcées lors du dernier conclave budgétaire, permettent aux établissements de financer de telles actions.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Votre réponse montre à quel point il est crucial d'insister sur la dimension intersectionnelle de cette problématique. Certains étudiants se trouvent au croisement de différents types de discriminations et souffrent encore davantage du harcèlement. S'inspirer des bonnes pratiques déjà existantes est une méthode pertinente. Il ne sert à rien de réinventer la roue. Ces bonnes pratiques devront simplement être adaptées aux différentes réalités. Je prends note qu'un texte intégrant la commission «Genre» sera présenté au début de l'année 2021. L'obtention d'une majorité des deux tiers ne me paraît être un obstacle infranchissable. Ce sujet a fait consensus dans notre Parlement. L'aboutissement de ce dossier prendra du temps, mais il est essentiel de montrer qu'il est possible, pour des sujets aussi cruciaux, d'obtenir des avancées solides.

Mme Nadia El Yousfi (PS). – Des débats approfondis auront lieu lors des diverses échéances que vous mentionnez. Il n'est donc pas judicieux de s'étendre aujourd'hui sur tout cela. En attendant, il est effectivement opportun de partir des bonnes pratiques existantes. Nul besoin

de réinventer l'eau chaude. Néanmoins, l'uniformisation des différentes initiatives demandée par la FEF serait une belle avancée. Par ailleurs, un travail doit être mené quant à la création de cellules internes aux établissements, qui veilleraient à fournir des informations et un accompagnement. En ce qui concerne les organes externes, un travail est nécessaire en matière de confiance, de neutralité et de suivi. Peu importe que le chantier prenne du temps, pourvu que l'on puisse répondre à toutes ces préoccupations.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, vous semblez pleinement consciente de l'urgence et de l'importance d'avancer dans cette matière. Je distingue trois chantiers prioritaires. Premièrement, nous devons disposer d'une vue claire et globale sur le phénomène. Cela passe par la récolte de statistiques et leur analyse. Des cellules internes seraient des outils à même de fournir de telles données. En outre, des structures externes doivent permettre aux étudiants de s'exprimer ou de relater des faits en toute confiance et en sécurité et de centraliser toutes les informations. Deuxièmement, un travail important est nécessaire en matière de sensibilisation et de formation sur ces thématiques. Troisièmement, il y a lieu de mettre en œuvre une généralisation des bonnes pratiques. Une multitude d'actions ont montré leur efficacité et il convient de s'assurer qu'elles soient reproduites partout. Par ailleurs, la mise en œuvre de cette commission «Genre» se précise au niveau de l'ARES. Ce dossier ne doit pas traîner. La création de cette commission devrait rencontrer un large consensus au sein du Parlement. Des avancées les plus larges possible sont indispensables dans les prochains mois.

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – Des progrès sont faits à tous les niveaux. La gravité des cas montre l'urgence d'apporter une réponse à la problématique du harcèlement. La création d'une commission «Genre» est une bonne nouvelle, à condition qu'elle mène rapidement des actions sur le terrain. Un calendrier et des échéances précises seront nécessaires pour obtenir des résultats concrets.

1.16 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Réduction du précompte professionnel pour les activités de recherche des hautes écoles»

Mme Alda Greoli (cdH). – Depuis plusieurs années, les hautes écoles renforcent le développement d'activités de recherche appliquée, notam-

ment à travers la plateforme SynHERA et un appel à projets du gouvernement doté annuellement d'un million d'euros. Une partie du personnel des établissements est ainsi désormais affectée à des missions de recherche. Dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), un passage traite de la reconnaissance de ces facultés de recherche et d'amplification dans les hautes écoles.

L'article 275/3, § 1^{er}, du Code des impôts sur le revenu prévoit une réduction de 80 % du précompte professionnel pour les universités et les hautes écoles qui paient ou attribuent des rémunérations à des chercheurs assistants. Il semblerait néanmoins que l'administration fiscale ne veuille pas appliquer cette réduction aux hautes écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En cause, elle ne leur reconnaît pas le double statut d'employeur et de redevable du précompte pour les enseignants statutaires. Le problème résiderait dans le fait que les hautes écoles ne rémunèrent pas elles-mêmes ce personnel, qui est à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il nous revient toutefois que l'administration fiscale l'accorderait aux hautes écoles de la Communauté flamande depuis plus de dix ans.

Madame la Ministre, quels éléments justifient cette différence d'application de l'article 275/3, § 1^{er}, du Code des impôts sur le revenu entre les hautes écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles et celles de la Communauté flamande? Pourquoi nos établissements ne peuvent-ils pas bénéficier directement ou indirectement de cette réduction du précompte professionnel pour les activités de recherche? Avez-vous pris l'initiative d'un contact avec le ministre des Finances en vue de permettre que cette réduction soit applicable aux hautes écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la même manière qu'à celles de la Communauté flamande? Qu'en ressort-il? Quelles sont les solutions actuellement envisagées?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, j'ai été de fait interpellée par les hautes écoles à ce sujet. Mes équipes tentent encore d'identifier les raisons pour lesquelles les hautes écoles flamandes bénéficient de cette dispense de versement du précompte professionnel pour le personnel affecté à la recherche et pourquoi les hautes écoles francophones ne le pourraient pas. En effet, il semblerait que les modes de financement des hautes écoles soient semblables dans le Nord et dans le Sud du pays. Les hautes écoles reçoivent de la Communauté un budget de fonctionnement duquel est déduit le salaire des enseignants, qui est directement versé à ceux-ci par la Communauté. Dans les deux cas, le débiteur du salaire n'est donc pas l'employeur.

Un contact avait été établi entre mon équipe et celle du précédent ministre des Finances. La mise en place du nouveau gouvernement fédéral nous oblige à reprendre le dossier depuis le début, mais une entrevue sera prochainement organisée avec le nouveau ministre en charge, M. Vincent Van Peteghem. Un courrier sera prochainement envoyé à ce sujet.

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, sauf erreur de ma part, effectivement le financement des hautes écoles est tout à fait parallèle entre les Communautés flamande et française. L'interprétation des dispositions en vigueur par l'Administration fiscale est très restrictive concernant les hautes écoles de la Communauté française et ne se justifie pas.

J'entends bien et j'ai bien noté que vous aviez pris un contact. J'ose espérer qu'il y a eu un transfert de dossier de qualité entre les ministres des Finances qui se sont succédé au gouvernement fédéral, de telle manière qu'il ne faille pas tout reprendre à zéro. Je ne manquerai pas de vous interroger dans les prochaines semaines sur les suites de votre entrevue.

1.17 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Rapport d'évaluation de l'ARES relatif au TOSS et au concours dans le cadre des études en sciences vétérinaires»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous interrogeais il y a quelques semaines en commission sur l'état d'avancement des réflexions relatives à l'avenir du test d'orientation du secteur de la santé (TOSS) et du concours qui sont instaurés, depuis 2016, dans le cursus de médecine vétérinaire.

Le système arrive à échéance en principe cette année et vous m'indiquiez alors que vous étiez toujours dans l'attente du rapport d'évaluation réalisé par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), raison pour laquelle il est prévu de reporter d'une année l'échéance de ce décret.

L'avis de l'ARES a finalement été rendu le 29 septembre dernier. Concernant le TOSS, il conclut globalement que le système sous sa forme actuelle ne présente aucun bénéfice réel face à son coût compte tenu de l'énergie et du temps que les enseignants y consacrent, sans que cela constitue une expérience formative pour les étudiants. Le comité de pilotage n'identifie dès lors aucun ar-

gument en faveur du maintien du TOSS sous sa forme actuelle.

Concernant le concours, il y a une forte différence d'analyse qui s'exprime notamment entre la Fédération des étudiants francophones (FEF) et le reste du comité de pilotage, la FEF plaidant pour des solutions sans filtre, le reste du comité de pilotage proposant plutôt des aménagements du système actuel tout en le maintenant.

Dès lors, Madame la Ministre, pourriez-vous m'indiquer les enseignements que vous reprenez du rapport d'évaluation communiqué par l'ARES? D'autres acteurs seront-ils consultés? Quelles conséquences en tirez-vous tant pour le TOSS que pour le concours? Quelle est désormais la suite du processus de réflexion en ce qui concerne tant le contenu que le calendrier? Une réflexion sur la structure du master en sciences vétérinaires est-elle en cours?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, j'ai bien reçu, ce 12 octobre 2020, le rapport transmis par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) concernant l'évaluation du décret du 13 juillet 2016 relatif aux études de sciences vétérinaires. Concernant le test d'orientation du secteur de la santé (TOSS), les conclusions de l'évaluation sont en défaveur d'un maintien du test.

Elles pointent plusieurs raisons: tout d'abord, le TOSS nécessite beaucoup d'énergie – préparation des questions, organisation de deux épreuves dans chaque université, délibération du jury – sans procurer une réelle expérience d'apprentissage aux étudiants. Par ailleurs, le TOSS ne joue pas un véritable rôle d'orientation des étudiants. Ceux-ci ne tiennent pas compte des résultats pour éventuellement se réorienter. Enfin, le TOSS n'atteint pas son objectif d'outil d'aide à la réussite. Il est perçu comme une obligation administrative sans conséquence pour le parcours.

Différentes pistes de solution sont évoquées dans le rapport, par exemple le fait de proposer le TOSS en ligne sur une plateforme gérée par l'ARES afin que l'étudiant puisse tester ses connaissances. Ces pistes de solution n'ont toutefois pas encore été évoquées et devront être analysées par mon équipe avec l'aide de l'ARES et de l'administration.

En ce qui concerne le concours au terme de la première année de premier cycle, les conclusions de l'évaluation sont en faveur d'une sélection et pointent les raisons suivantes: tout d'abord, le besoin de maintenir un filtre réel permettant de contourner le nombre d'étudiants admis en master se justifie pour assurer une qualité de la formation proposée aux étudiants de master comparable

à celle de la majorité des autres établissements européens d'enseignement vétérinaire. Par ailleurs, si la formation en médecine vétérinaire en Fédération Wallonie-Bruxelles a récemment perdu l'accréditation de l'Association européenne des établissements d'enseignement vétérinaire (AEEEEV), c'est notamment à cause de l'absence de garantie d'un système de limitation stable dans le temps.

Par ailleurs, le filtre actuel fonctionne (quota de 276 attestations maximum). Le nombre d'étudiants en master 1 a diminué et les perspectives pour une formation adéquate en master 2 et master 3 s'améliorent. Mais, à ce jour, il y a encore plus de 900 étudiants en master alors que deux cohortes post-concours peuvent déjà être observées à ce stade. Enfin, grâce à l'effet concours, le taux de réussite en première année augmente en considérant la réussite à 45 crédits et environ 45 % des étudiants de première année atteignent ce seuil, avec une nette augmentation du pourcentage d'étudiants en réussite autour de 60 crédits. Ces chiffres sont nettement plus élevés que dans d'autres domaines d'études.

Le rapport propose également une analyse des alternatives au concours en fin de première année de premier cycle: soit un concours d'entrée en première année de premier cycle, soit la possibilité pour les étudiants de continuer le bachelier, avec limitation de l'accès au master. De plus, le rapport propose également une analyse d'un sondage adressé aux étudiants des quatre facultés de médecine vétérinaire. En résumé, les étudiants déclarent pour une très large majorité que le TOSS n'a pas été utile pour confirmer leur choix d'étude. 64 % des 900 répondants souhaitent le maintien d'une modalité de sélection pour le cursus de médecine vétérinaire tandis que 30 % des étudiants répondants privilégient le scénario actuel.

Comme le prévoit son article 12, ce décret doit faire l'objet d'une évaluation par le gouvernement. Les conclusions du rapport d'évaluation ainsi que des pistes de réflexion associées à un calendrier éventuel seront présentées prochainement au gouvernement.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Merci Madame la Ministre pour votre réponse. Comme je le précisais dans ma question, l'avis de l'ARES concernant le TOSS est relativement clair et conclut à l'iniquité du système dans sa forme actuelle.

Concernant le concours, je serais moins affirmatif que vous quant à l'analyse qui peut être faite de cet avis, car des positions très divergentes sont exprimées notamment entre la FEF et le reste du comité de pilotage.

Je pense que la réflexion mérite d'être poursuivie et doit porter sur la structure du master en sciences vétérinaires parce que je reste convaincu qu'une limitation de l'accès aux études n'est en général pas la solution. Il existe effectivement des

situations problématiques, mais il faut pouvoir mettre les moyens nécessaires pour trouver des alternatives aux concours et examens d'entrée. Dans le cas présent, on pourrait envisager de travailler sur des alternatives proposant davantage de cas pratiques plutôt que sur le nombre d'étudiants. D'autant que je lis aussi dans le rapport que le concours entraîne une dégradation des relations entre étudiants et qu'il est important de prendre cet élément en compte.

Je pense que le gouvernement gagnerait à analyser plus en profondeur la proposition de la FEF qui suggère de passer de trois à deux ans avec un stage pratique dans le monde professionnel. C'est précisément ce que j'ai fait pendant mes études de droit menant à la carrière d'avocat. Ce sont des éléments à intégrer dans la réflexion afin de dégager une solution qui soit la plus adaptée possible pour l'ensemble des acteurs, tout en permettant que cela reste vivable pour les étudiants et les institutions.

1.18 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Encadrement des stages dans l'enseignement supérieur»

1.19 Question de Mme Anouk Vandevoorde à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Cadre légal pour les stages dans l'enseignement supérieur»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Ce 11 octobre, la Fédération des étudiants francophones (FEF) organisait une manifestation à propos de la problématique des stages dans l'enseignement supérieur. M. Casier et moi-même y avons participé. Nous avons reçu une centaine de cartes postales reprenant des témoignages interpellant quant à la façon dont les stages sont encadrés.

Pour rappel, une étude menée en octobre 2019 révélait de nombreuses difficultés vécues au quotidien par les étudiants stagiaires. Un étudiant sur trois se fait harceler sur son lieu de stage,

37 % ne se sentent pas assez encadrés, 30 % estiment que les évaluations ne sont pas suffisamment précises. On peut aussi relever des difficultés pour trouver des places de stage, un coût élevé pour l'étudiant, notamment pour ses déplacements ou encore l'absence d'interlocuteur adéquat en cas de violence ou de harcèlement.

Or, nous savons à quel point les stages sont devenus au fil du temps une étape charnière indispensable entre la formation et le premier emploi. Ils jouent un rôle fondamental d'acquisition d'expérience de terrain.

Madame la Ministre, avec d'autres collègues, je vous avais interrogée sur le sujet en novembre dernier. À l'époque, vous aviez évoqué plusieurs éléments, dont la rédaction de conventions-types, avec les éléments minimaux devant être contenus dans toutes les conventions de stage. Vous aviez aussi annoncé que vous demanderiez au groupe de travail chargé d'étudier cette problématique au sein de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) de se réunir à nouveau pour formuler d'éventuelles recommandations complémentaires par rapport à l'établissement éventuel d'un cadastre des stages et à la mise en place d'un cadre juridique pour encadrer les stages.

Dès lors, Madame la Ministre, pourriez-vous m'indiquer où en est la réflexion quant à la mise en œuvre d'un cadre légal pour encadrer les stages? Le groupe de travail de l'ARES chargé de plancher sur la question s'est-il réuni? Quelles initiatives ont-elles été prises?

Quelles sont notamment les mesures prises ou envisagées par rapport au cadastre des stages, à la lutte contre le harcèlement et à la rédaction de conventions-types?

Concernant les stages dans le secteur paramédical, un groupe de travail a été mandaté par la commission paramédicale afin de présenter un projet de convention-type. Ce projet a-t-il été présenté? Quelles en sont les principales balises? De quelle manière cette convention-type sera-t-elle implémentée sur le terrain?

En raison de la deuxième vague, quelles mesures ont-elles été prises pour les employeurs qui redouteraient de voir débarquer des personnes extérieures ou qui seraient dans l'impossibilité d'encadrer les étudiants?

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – Ma question fait également référence au rapport réalisé par la FEF. Depuis plusieurs années, la FEF mène un combat afin d'obtenir un cadre légal pour les stages et ainsi garantir et renforcer les droits des étudiants stagiaires.

Récemment, une enquête, menée par la FEF auprès de plus de 600 étudiants stagiaires, expose un manque d'encadrement, du harcèlement, des pénuries de lieux de stage et leur coût parfois important.

Cette enquête comprend des témoignages tout à fait révoltants. Je pense notamment à celui d'une personne déclarant avoir subi des comportements inappropriés de la part de son maître de stage. Cela l'a conduit à mettre un terme à ses études. Il y a aussi le cas de cet étudiant qui était en stage et prestait des gardes de 12 heures en portant le masque. Certains jours, on ne le laissait pas manger.

Les conclusions du rapport sont édifiantes. Les stages sont parfois très coûteux, 37 % des étudiants estiment avoir été peu ou pas encadrés et un tiers d'entre eux avouent avoir été harcelés pendant leur formation. Des situations qui résultent, entre autres, de l'absence d'un cadre législatif dénoncé par la FEF.

À la suite de la publication de cette enquête, Madame la Ministre, vous avez rencontré la FEF et vous avez annoncé la mise en place d'une convention unique pour tous les stages qui rappellera certains éléments communs à tous les lieux de stages, comme le fait que les stagiaires ne sont pas du personnel, mais des étudiants en formation qui doivent bénéficier d'un encadrement pédagogique. Encadrer formellement les stages serait extrêmement positif.

Pourriez-vous déjà nous présenter dans les grandes lignes cette convention unique? Dans quel délai sera-t-elle mise en place? Aura-t-elle un caractère contraignant? Si oui, quelles seront les conséquences pour le lieu de stage en cas de non-respect de cette convention? Quelles autres mesures sont-elles envisagées pour répondre également aux coûts importants que les stages engendrent pour les étudiants?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – De manière générale, les recommandations de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) qui figurent dans son avis de décembre 2016 sont toujours valables et permettent d'apporter certaines réponses à divers problèmes soulevés par les étudiants. Il est ainsi recommandé aux établissements d'enseignement supérieur de conclure systématiquement des conventions tripartites entre l'établissement supérieur, le lieu de stage et l'étudiant. Par ailleurs, à la suite d'une rencontre avec le collectif ARCA, j'ai sollicité l'ARES en date du 18 décembre 2019 pour réfléchir à un statut juridique des stagiaires en soins infirmiers identique pour toutes les hautes écoles ou, alternativement, à un renforcement des conventions de stage qui lient les étudiants stagiaires, les hautes écoles et les établissements de soins pour la partie francophone.

À ce jour, l'article 20 du décret du 18 juillet 2008 fixant des conditions d'obtention des di-

plômes de bachelier sage-femme et de bachelier en soins infirmiers, renforçant la mobilité étudiante et portant diverses mesures en matière d'enseignement supérieur précise que la «convention dite de stage doit être conclue par écrit entre l'établissement d'enseignement et l'institution de stage; il a pour but de régler les relations entre l'établissement d'enseignement qui est responsable de la formation et l'institution de stage qui collabore à cette formation.» Il est aussi prévu que cette convention comporte les éléments suivants: les noms des responsables tant au niveau de l'établissement d'enseignement que de l'institution de stage; le nombre d'étudiants admis en stage par service; les unités de formation concernées; la durée et la répartition des stages dans le temps; l'assurance en responsabilité civile; l'encadrement des stages.

Pour aller plus loin, la commission paramédicale de la chambre des hautes écoles et de l'enseignement supérieur a identifié les trois possibilités suivantes: soit s'accorder entre établissements sur un modèle de convention-type, soit solliciter une modification des critères du décret précité, soit solliciter une modification des critères du même décret en y intégrant un modèle de convention *a minima*. Cette commission s'est accordée sur le fait que la dernière solution est celle qui permettrait de réunir les meilleures garanties d'un point de vue juridique pour les établissements d'enseignement supérieur comme les étudiants.

Pour organiser les travaux, cette même commission a arrêté les principes suivants: réaliser un modèle de convention *a minima* pouvant être utilisable pour l'ensemble des étudiants inscrits dans les formations paramédicales et ne se limitant pas aux seuls bacheliers infirmiers responsables de soins généraux; mandater un groupe de travail pour réaliser un projet de convention qui sera soumis ensuite à la commission paramédicale. Le groupe de travail mandaté a réalisé ce projet de convention qui a été présenté à ladite commission le 24 septembre 2020. Il sera ensuite transmis à la chambre des hautes écoles et de l'enseignement supérieur puis, respectivement, au bureau exécutif et au conseil d'administration en vue d'une adoption par ce dernier le 10 novembre 2020.

Par ailleurs, j'ai déjà proposé d'étendre cette convention aux stagiaires d'autres filières. Cette question sera examinée après la finalisation de la convention pour les infirmiers et les paramédicaux. Pour conclure, bien que les diverses formules permettant de se rendre en stage à faible coût, telles que la carte Campus ou d'autres types de réduction sur les abonnements de transport soient connus des étudiants, les frais liés aux études continuent d'augmenter parmi lesquels les frais de parcours. Si les services sociaux des établissements d'enseignement supérieur peuvent prendre en charge les coûts d'abonnement pour certains étudiants qui entreraient dans des conditions définies, une telle intervention ne concerne

pas l'ensemble des étudiants. De manière générale, on ne peut pas imaginer que des établissements d'enseignement supérieur prennent à leur charge l'ensemble des coûts des déplacements des stagiaires.

À cet égard, l'ARES a créé un groupe de travail qui propose les pistes suivantes: solliciter de la part des institutions d'accueil une participation aux coûts des déplacements inhérents aux stages itinérants; étudier la possibilité d'octroyer des moyens spécifiques à cet effet aux établissements d'enseignement supérieur indépendamment de l'allocation globale allouée à l'enseignement supérieur; permettre aux étudiants de plus de 26 ans de bénéficier également des mesures de réduction des coûts de déplacements. Les dispositifs existants ne le permettent pas, ce qui peut poser des difficultés notamment aux étudiants de l'enseignement de la promotion sociale. Ces pistes doivent encore être examinées plus concrètement.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Votre réponse m'enthousiasme, Madame la Ministre. Je me réjouis des avancées prochaines dans le secteur paramédical. Nous savons que le contexte est très spécifique et que la situation est extrêmement compliquée. Je m'apprêtais tout à l'heure à vous encourager à étendre ces mesures à d'autres secteurs, mais j'ai été heureux d'entendre dans la suite de votre réponse que vous partagiez déjà ce souhait. Les étudiants et les employeurs ont la même volonté d'améliorer les conditions de stage. Pour ce faire, il faut dégager des moyens et élaborer des outils. À cet égard, les pistes que vous évoquez sont intéressantes. Nous pourrions de plus envisager l'élaboration d'un cadastre dynamique des stages. Les maîtres de stage, qu'ils appartiennent à une entreprise ou à une institution, seraient mis à contribution pour actualiser l'offre. J'espère que nous avancerons rapidement dans la mise en œuvre de cette convention commune à une même filière et, pourquoi pas, commune à tous les secteurs.

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – Madame la Ministre, je me réjouis également d'apprendre qu'un modèle de convention verra très bientôt le jour. Par contre, je ne pense pas vous avoir entendue à propos du caractère contraignant de la convention et des conséquences que subirait l'employeur s'il ne la respecte. Ce point noir doit être éclairci. Si le non-respect de la convention de stage n'entraîne aucune conséquence pour l'employeur, nous pouvons nous attendre à ce que les constats de harcèlement et de surexploitation faits par la FEF restent d'actualité.

Je me réjouis de votre volonté d'étendre ce type de convention aux autres formations. Lors de ma formation d'enseignante, j'ai régulièrement été témoin ou victime de certaines situations décrites dans le rapport de la FEF. Ces problèmes sont donc réels en dehors des milieux infirmier et médical. Enfin, il est bon que vous vouliez réduire les frais de transport. Ils représentent un coût impor-

tant dans de nombreux stages, et pas uniquement dans ceux de la filière paramédicale. Le PTB veillera à ce que cette réflexion soit approfondie dans les prochains mois.

1.20 Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Formation interne pour une prise en charge de la Covid-19»

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Lors de la première vague de la pandémie, les infirmiers venant d'autres services hospitaliers, tels que la pédiatrie ou de la kinésithérapie, soit des personnes qui n'étaient pas du tout préparées à ce type de prise en charge, sont venus renforcer les unités de soins de type Covid-19. Si, sur une équipe de quatre personnes, trois d'entre elles venaient en renfort, il arrivait qu'une seule personne dût assumer la charge psychologique de devoir tout gérer.

Maintenant, en pleine deuxième vague de la pandémie, qu'a-t-il été mis en place pour éviter que cette situation ne se reproduise? Ne faudrait-il pas envisager à l'avenir une formation en interne des soignants, de sorte que, même s'ils ont une autre spécialité ou qu'ils travaillent dans un autre service, ils pourraient être appelés à suppléer de façon massive un service de type Covid-19 ou autre?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, votre question me permet de souligner le travail remarquable que les hôpitaux universitaires accomplissent depuis le début de cette crise sanitaire. Je vous rejoins pour reconnaître qu'un personnel soignant bien formé est la ressource la plus précieuse pour traiter correctement les malades dans nos hôpitaux; en revanche, je ne suis pas certaine que les hôpitaux universitaires aient été pris de court lors de la vague épidémique des mois de mars et d'avril. Certes, certains services ont été débordés par moments et leur personnel a été soumis à un important surcroît de travail dans un environnement compliqué par la contagiosité des patients et au stress qui en résulte, mais ils ont remarquablement fait face à cet obstacle majeur avec flexibilité, adaptabilité et compétence.

Dès la première vague de l'épidémie, les hôpitaux universitaires ont fait ce que vous avez

suggéré: le personnel médical, paramédical, infirmier et administratif des unités mises à l'arrêt en raison de la réduction ou de la suppression de l'activité routinière est venu renforcer les nouvelles unités dédiées au traitement des patients atteints du coronavirus. Ce personnel a ainsi pu prendre en charge les soins courants au sein de ces nouvelles unités, libérant le personnel spécialisé pour les soins plus pointus nécessitant notamment la maîtrise d'appareils sophistiqués. Naturellement, une formation a tout de même été nécessaire; il faut évidemment mettre à jour les connaissances, ne serait-ce que pour assimiler les précautions sanitaires imposées dans le cadre des soins apportés à des malades très contagieux. Cependant, il est ici question d'hôpitaux universitaires, dont les missions incluent la formation pratique des futurs professionnels de la santé, mais aussi leur formation spécialisée et continue.

La situation est sans doute différente dans les maisons de repos, mais ce secteur ne relève pas des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour nos hôpitaux universitaires, le gouvernement a pris l'initiative d'attribuer un financement exceptionnel de 7,8 millions d'euros pour couvrir les travaux d'adaptation et les équipements supplémentaires des unités de soins destinées aux patients atteints du coronavirus. Je ne peux que leur réitérer mon sentiment de fierté et de reconnaissance; je me tiens naturellement à leur disposition pour évoquer avec eux leurs besoins.

Mme Joëlle Kapompole (PS). – À vrai dire, Madame la Ministre, si je vous ai posé cette question, c'est parce que j'ai eu plusieurs retours du terrain. Sinon, je ne l'aurais pas posée. Néanmoins, je me renseignerai un peu plus afin de savoir s'il était question d'un hôpital universitaire ou non. Vous avez répondu en fonction de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles et il me semblait que j'étais en lien avec des personnes dans des hôpitaux universitaires.

Ce qui a vraiment posé problème lors de la première vague a été le fait que l'équipe se retrouve avec des soignants non préparés à une prise en charge spécifique. En effet, un infirmier pédiatrique n'a pas du tout le même type de compétences qu'un infirmier en unité de soins. Toutefois, je ne nie pas que ces personnes ont aidé et ont travaillé dur, il y a d'ailleurs un consensus dans la population pour dire que tout le monde s'est démené. Mais il faudrait voir ce qui a manqué en termes de formation. Je relirai bien votre réponse et je verrai si je peux compléter mes questions avec d'autres éléments.

1.21 Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpi-

taux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Recherche sur la contraception masculine et répartition de la charge contraceptive»

Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, j'aimerais vous poser une question qui n'est sans doute pas habituelle dans cette commission. Elle a suscité ma curiosité de politicien et de citoyen dans la mesure où elle a été traitée par des journalistes et relayée par plusieurs femmes ces derniers mois, notamment sur les réseaux sociaux.

La répartition des responsabilités entre la femme et l'homme dans les différents secteurs de la vie quotidienne constitue un des défis majeurs de notre société. C'est également un des baromètres importants en ce qui concerne la bonne santé et le bien-être d'une société.

Certaines inégalités sont tellement intégrées dans les habitudes qu'elles sont jugées normales. C'est le cas de la contraception.

Dans le couple hétérosexuel, 80 % des tâches domestiques sont assumées par les femmes et 90 % de la charge contraceptive reposent sur elles aussi. La charge familiale repose beaucoup plus sur la femme que sur l'homme. De manière générale, les femmes sont beaucoup plus sujettes au burn-out que les hommes. Il y a évidemment un lien de corrélation entre la charge mentale et les cas de burn-out chez les femmes. Le partage inégal des responsabilités dans toutes les facettes du couple hétérosexuel pèse lourdement sur la santé physique et mentale des femmes. À cet égard, il faut davantage repenser le modèle d'organisation et questionner le système de pensée afin d'aboutir à un partage plus égalitaire de la charge mentale.

Aujourd'hui, sur le plan mental, technique ou financier, la charge contraceptive pèse largement sur la femme. Les hommes sont beaucoup moins impliqués dans la contraception. La pilule féminine est aujourd'hui le moyen contraceptif le plus courant. Un moyen contraceptif masculin outre que le préservatif amènerait à un partage plus équitable des responsabilités en matière de contraception. En 2017, la Fédération des centres de planning familial a mené une enquête: il en ressort que 51 % des femmes belges voudraient que leur partenaire prenne la pilule, tandis que 40 % d'hommes répondent qu'ils seraient disposés à prendre la pilule.

Dans le n° 19 du magazine *«Médor»* paru cet été, j'ai été surpris de lire que des recherches initiées par le Centre de la reproduction humaine de la *Vrije Universiteit Brussel* (VUB), sous la direction du professeur Paul Devroey, avaient abouti en 2002, par l'intermédiaire de firmes pharmaceutiques de Belgique, à une pilule contraceptive masculine efficace. Mais le produit n'a jamais été commercialisé! En effet, l'industrie pharmaceu-

tique semble freiner cette avancée alors que les recherches menées montrent très clairement qu'il y a une vraie demande en la matière. C'est ici qu'interviennent les biais de genre.

Selon le docteur Daniel Murillo, gynécologue et andrologue spécialiste de la fertilité au CHU Saint-Pierre, «il ne faut pas oublier qui est à la tête des industries pharmaceutiques. Pour ces hommes-là, la contraception est un problème de femmes». D'ailleurs, l'ancien vice-président d'Organon, à savoir de l'une des entreprises pharmaceutiques qui ont lancé l'initiative de cette recherche, dénonçait le manque de diversité à la tête des conseils d'administration des industries pharmaceutiques. Il s'agissait notamment selon lui essentiellement d'hommes blancs d'un certain âge pour qui «ce n'était pas considéré comme un comportement masculin d'assumer la responsabilité de la contraception». Il s'agit de la parfaite illustration du biais de genre persistant dans le monde médical qu'il faut questionner. La recherche scientifique doit continuer à contrecarrer ces pensées et promouvoir les innovations dans le domaine de la contraception masculine.

Madame la Ministre, l'une de vos compétences est la recherche scientifique. Êtes-vous au courant de cette recherche qui a été menée presque à terme? Dans ce cadre, des recherches sont-elles en cours sur la contraception masculine? Votre cabinet suit-il ces recherches? Enfin, quels sont les moyens alloués à la recherche scientifique sur cette question?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, je suis bien consciente que la charge mentale contraceptive pèse largement sur la femme aujourd'hui. La question que vous avez posée a été traitée récemment. Je m'en référerai à la réponse à la question écrite n° 260 de M. Rodrigue Demeuse.

Comme vous le savez, en raison de la liberté académique, les instituts de recherche bénéficient d'une indépendance par rapport au politique dans la détermination des objets de recherche. Il n'existe pas à ce titre d'outil statistique permettant de répondre à une demande concernant la répartition des budgets entre les diverses disciplines scientifiques au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou, de manière encore plus fine, entre les thématiques qui débordent les divisions disciplinaires telles que celles que vous mentionnez.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, ma question concerne l'impulsion politique donnée sur ce sujet de société. Une impulsion politique peut aussi influencer les choix faits par les industries pharmaceutiques. Je vous avoue que, lorsque j'ai lu cette étude, je me suis demandé si les hommes hétérosexuels

sont douillets au point de ne pas accepter de subir les effets secondaires de la pilule contraceptive. En effet, l'analyse montre que les effets secondaires de la pilule sont exactement similaires à ceux que vivent les femmes. Une véritable réflexion politique est à mener sur la question. L'impulsion politique pourrait même se traduire par une prise de position pour pousser la réflexion sur cette question.

Les femmes réclament un partage plus égal de la charge contraceptive. En effet, cette dernière se fait également aux frais de la santé des femmes. Il est absolument important que la science et la manière dont on la mène soient au service de la santé des femmes aussi.

1.22 Question de M. Michele Di Mattia à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Inégalités et manque de valorisation de la promotion sociale dans l'enseignement supérieur»

M. Michele Di Mattia (PS).

L'enseignement supérieur de promotion sociale offre à des adultes aux parcours de vie et professionnels souvent très divers un large panel de formations, ouvrant notamment l'accès à des diplômes de bachelier. Les professeurs qui exercent dans ce type d'enseignement dans le degré supérieur détiennent, comme leurs homologues des hautes écoles, un diplôme universitaire et un titre pédagogique acquis ou en cours d'obtention.

Le supplément du journal «*Le Soir*» du 12 octobre dernier relatait le témoignage troublant d'un collectif d'enseignants de promotion sociale. Ce collectif dénonçait des inégalités de traitement par rapport à leurs homologues exerçant en hautes écoles et, plus généralement, un manque de valorisation de la promotion sociale dans l'enseignement supérieur.

Les disparités entre les profils d'enseignants concernent, entre autres, le temps de travail qui, selon les décrets qui les régissent, prévoient 480 périodes annuelles de cours de cinquante minutes dans les hautes écoles contre 800 périodes, soit près du double, dans l'enseignement de promotion sociale (EPS) pour un traitement équivalent. Une disparité qui s'explique à l'origine par la nature même de cet enseignement partagé entre les niveaux primaire, secondaire et supérieur, sur lequel le nombre de périodes a été calqué.

La discrimination est donc imputable au cadre légal de l'EPS, qui doit être dépoussiéré.

Depuis les accords de Bologne à la fin des années 90 et l'application du processus dans la première moitié des années 2000, qui a conduit à l'intégration de l'EPS dans le système des études supérieures et, plus récemment, dans le décret «Paysage» du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, aucune harmonisation des statuts n'a été concrétisée par le législateur.

D'aucuns expliquent le statu quo sur la question par l'absence de revendications syndicales, qui trahirait un manque de stabilité de la profession qui connaît par ailleurs un important turnover. Peut-être existe-t-il une corrélation entre ce constat et les éléments d'explication du début de cette question. Sur le terrain, on déplore également une large absence de l'EPS dans les médias, qui contribue à faire de celui-ci le parent pauvre de notre enseignement.

Madame la Ministre, quel regard portez-vous sur les revendications de ce collectif d'enseignants? Ambitionnez-vous, au cours de cette législature, de modifier le cadre légal qui régit l'EPS? À tout le moins, comptez-vous travailler à une harmonisation des statuts entre la promotion sociale supérieure et les hautes écoles?

Nous avons appris que, dans le cadre de l'effort budgétaire francophone consenti au refinancement de l'enseignement supérieur, 2,5 millions d'euros seraient accordés à l'EPS. Cette somme a-t-elle été déterminée sur la base d'une analyse du volume d'activités dans les filières supérieures de ce type d'enseignement? Comment ces nouveaux moyens seront-ils ventilés? Plus fondamentalement encore, allez-vous travailler à renforcer l'image de l'EPS, outil précieux de formation des adultes tout au long de leur vie? Dans l'affirmative, quelles stratégies allez-vous développer?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, pour répondre de façon exhaustive à votre question, il convient tout d'abord d'éviter une confusion entre le temps de travail et le nombre d'heures de cours. Il est réducteur de comparer la situation des professeurs de l'EPS à celles des enseignants des hautes écoles en se focalisant sur le nombre d'heures de cours données par semaine. Il serait aussi réducteur, voire injuste, de comparer la charge de travail du métier d'enseignant avec celle d'autres métiers en tenant compte du seul nombre d'heures de cours.

Pour les professeurs des hautes écoles, le décret du 25 juillet 1996 relatif aux charges et emplois des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française dis-

pose que le gouvernement définisse les charges hebdomadaires à prestations complètes des maîtres de formation pratique, maîtres assistants, chargés de cours, maîtres principaux de formation pratique, chefs de travaux et professeurs. Selon le décret, la charge minimum est de 24 h par semaine et la charge maximum de 39 h par semaine. Les prestations s'effectuent au profit de la haute école et pas nécessairement en son sein. Nous sommes donc loin des chiffres évoqués par la presse qui étaient de 16 h par semaine, soit 480 h par année sur 30 semaines, et qui ne représentaient que les heures exclusivement dédiées au cours, hors évaluations.

La question des statuts dans l'enseignement, en général, et dans l'EPS, en particulier, reste complexe. Elle se fonde sur une longue histoire de différentes modifications et adoptions de textes qui ont abouti à la situation actuelle. La particularité de l'EPS est de couvrir plusieurs niveaux, du secondaire inférieur au supérieur de type long. Si le décret «Bologne» du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités et ensuite le décret «Paysage» ont permis d'harmoniser les titres délivrés dans l'enseignement de plein exercice et dans l'EPS, des différences subsistent. Elles sont notamment liées au public auquel ces enseignements s'adressent et à l'organisation qui en découle. La comparaison entre les deux enseignements reste donc délicate, à plus d'un titre.

Par exemple, dans les hautes écoles, les examens sont des prestations supplémentaires alors que, dans l'EPS, les évaluations sont comprises dans le temps de cours. Les congés de carnaval et de la Toussaint n'existent pas pour les hautes écoles alors qu'ils ont bien lieu pour l'EPS, tout comme pour l'enseignement secondaire. Dans les hautes écoles, l'encadrement des travaux de fin d'études et des stages varie selon la catégorie du cursus et le coefficient pour la catégorie pédagogique est un des plus élevés. Pour l'EPS, le traitement est identique et le pouvoir organisateur (PO) est libre d'accorder, s'il l'estime nécessaire, des périodes supplémentaires. Il appartient au membre du personnel qui souhaite une harmonisation des statuts de faire remonter leur revendication via leur organisation syndicale pour qu'elle soit examinée lors des négociations sectorielles.

Il n'existe aucun tabou, mais les questions relatives au statut et au salaire font toujours l'objet de débats difficiles, car les effets d'une décision se répercutent souvent en cascade sur d'autres mesures ou interpellent d'autres membres du personnel. Les négociations devront intégrer le cadre de la trajectoire budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un groupe de travail du Conseil général de l'enseignement de promotion sociale (CGEPS) s'attache à définir des lignes conductrices pour améliorer la visibilité de l'EPS. Les campagnes

d'information se poursuivent, notamment avec des partenaires avec lesquels l'EPS a signé des conventions de collaboration. Des personnes sont déléguées dans les carrefours emploi formation orientation (CEFO) en Wallonie et à la Cité des métiers de Bruxelles. Tout récemment, le soutien apporté par l'EPS à l'organisation des jurys de l'enseignement secondaire a également permis d'accroître sa visibilité. En 2021, le décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale célébrera ses 30 ans. Je souhaite profiter de cet anniversaire pour mettre en valeur les opportunités formidables offertes par ce type d'enseignement si méconnu. Lors du conclave budgétaire, le gouvernement a débloqué une aide d'urgence de 2,5 millions d'euros pour aider l'EPS à relever le défi spécifique de la crise sanitaire.

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, vous avez fait l'éventail des quatre questions et je vous en remercie. Je tiens à préciser que sur la fin, la ventilation du montant dévolu à l'EPS ne contient que peu d'explications, mais je peux l'accepter et ne manquerai pas de revenir sur ce point. Nous aurons l'occasion de voir comment ces aides se traduisent. Pour revenir au début de votre exposé, je tiens à préciser que je suis parfaitement d'accord avec vous pour dire que l'article de presse est à charge, voire caricatural. Il est vrai que nous ne pouvons pas comparer des systèmes qui ne le sont pas. Toutefois, dans votre réponse vous avez indiqué que cette comparaison reviendrait à comparer des enseignants avec d'autres secteurs professionnels. Or ici nous parlons bien de deux catégories d'enseignants.

Je voudrais faire le lien entre ces propos et vos dires portant sur les trente ans du décret. Je pense cet anniversaire est une belle occasion, et je vous invite à vous en saisir, de dépoussiérer ce décret et d'aller vers davantage de reconnaissance des spécificités de l'EPS. Je suis certain que vous le ferez et que vous ferez avancer ce dossier. Cela me semble important, même si le début de l'article prêche par certaines approximations. Je ne manquerai pas d'informer les organisations syndicales que je rencontre du fait qu'elles peuvent faire remonter leurs revendications.

1.23 Question de Mme Anouk Vandevoorde à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Budget des universités plombé de 57 millions et annonces budgétaires pour l'enseignement supérieur»

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – Madame la Ministre, ma collègue Alice Bernard vous a interpellée sur les problèmes budgétaires que rencontrent les établissements de l’enseignement supérieur. Il s’agit d’une réalité depuis de nombreuses années, mais la situation s’est aggravée en raison de la crise sanitaire.

Pour rappel, la semaine dernière, le Conseil des recteurs des universités francophones tirait la sonnette d’alarme: en 2020, déduction faite des économies réalisées grâce à la fermeture des bâtiments – 5,4 millions d’euros –, la crise sanitaire aura coûté 17 millions d’euros de plus aux six universités francophones. Ce montant représente les dépenses qu’elles ont dû engager pour l’aide sociale aux étudiants, l’aménagement de l’enseignement à distance, l’équipement sanitaire des locaux – 22,5 millions d’euros, soit la dépense la plus importante – et les renforts de supports administratifs.

En outre, cette année, les inscriptions en première année de bachelier et dans les autres années connaissent une croissance exceptionnelle de 5 %. À Louvain-la-Neuve, il s’agit même une augmentation de 14 % par rapport à l’an dernier. Nous pouvons bien sûr nous réjouir de cette croissance, tout en restant vigilants sur le fait qu’une telle croissance nécessite évidemment un encadrement plus important – enseignants, assistants et personnel administratif – et des capacités d’accueil renforcées.

Pour absorber cette hausse, les six universités ont exprimé avoir besoin d’un refinancement de 40 millions d’euros. Total de la facture donc: 57 millions d’euros. Comme nous en débattions lors de la dernière plénière, il est urgent de répondre à ce sous-financement aggravé par la crise. Dans la presse de ces deux dernières semaines, vous présentiez les montants prévus pour refinancer l’enseignement supérieur. C’est une bonne nouvelle.

Madame la Ministre, dans quels délais les sommes annoncées seront-elles engagées pour refinancer l’enseignement supérieur? Quelles sont les sommes qui ont été débloquées pour répondre aux besoins liés à la crise sanitaire? Quelles sont celles qui ne sont pas directement liées à celle-ci? À quoi seront allouées ces sommes précisément? À des moyens humains ou matériels? Quelle sera la répartition entre universités, hautes écoles, enseignement de promotion sociale et enseignement artistique? Enfin, estimez-vous que cela sera suffisant pour répondre aux besoins?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, dans le cadre du conclave budgétaire, des mesures de deux ordres ont été prises en ce qui concerne le financement

de l’enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l’enseignement de promotion sociale (EPS).

La première, qui est d’ordre structurel, vise, en exécution de la Déclaration de politique communautaire (DPC), la poursuite du refinancement de l’enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Malgré les contraintes budgétaires aggravées par la crise, lors de la séance du 22 septembre dernier, je vous avais indiqué avoir proposé au gouvernement d’augmenter progressivement le financement annuel de l’enseignement supérieur pour atteindre un montant supplémentaire de 50 millions d’euros d’ici la fin de la législature.

Les décisions du gouvernement réuni en conclave vont tout à fait dans ce sens, puisqu’un refinancement à hauteur de 20 millions d’euros est prévu en 2021, dont 8 millions d’euros seront affectés à la recherche. Il s’agit bien d’un financement supplémentaire constitué de moyens budgétaires nouveaux: cinq millions d’euros dégagés en 2020 et 20 millions d’euros pour 2021 qui seront reproduits en 2022, 2023 et 2024. Par rapport à 2019, les établissements de l’enseignement supérieur ont d’ores et déjà l’assurance de recevoir 85 millions d’euros supplémentaires d’ici 2024.

Dès le début de la législature, nous avons donc amorcé la pente du refinancement et nous n’avons pas attendu 2024 pour assurer celui-ci. Par la suite, je proposerai encore au gouvernement dix millions d’euros supplémentaires par année jusqu’à la fin de la législature. Ainsi, au terme de celle-ci, nous aboutirons bien à ce refinancement structurel de 50 millions d’euros.

Comme je l’ai déjà évoqué lors de la réunion de commission du 22 septembre, je suis bien consciente que les montants prévus pour ce refinancement ne pourront pas répondre à tous les besoins. C’est pourquoi je souhaite qu’ils soient destinés prioritairement à conforter et à développer des mesures dont la crise sanitaire nous a démontré l’absolue nécessité. Par ailleurs, le bon usage pédagogique des moyens numériques est également à mettre au service de l’aide à la réussite des étudiants.

Lors de la répartition du financement entre les institutions, je procéderai sans mettre les établissements en concurrence. Au contraire, je favoriserai les collaborations. En ce qui concerne le soutien à la recherche, je m’oriente vers une aide aux établissements leur permettant de solliciter et d’obtenir plus efficacement des financements extérieurs, européens en particulier.

En termes de recherche, je compte proposer un financement équilibré entre les hautes écoles et les universités. Bien que dans des proportions différentes, ces deux types d’institutions font en effet avancer la recherche.

En complément à ce refinancement structurel, le conclave budgétaire a permis de dégager des moyens d'ordre ponctuel. Ceux-ci devraient aider nos étudiants et nos établissements à faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Les décisions prises en fin de semaine dernière en Comité de concertation devront encore être traduites cette semaine dans les protocoles sectoriels. Elles confirment la nécessité de continuer à les soutenir en cette période difficile.

Un peu plus de 24 millions d'euros ont ainsi pu être dégagés sur le budget ajusté de 2020. Ce montant comprend une nouvelle augmentation de 2,285 millions d'euros de subventions sociales destinées à nos étudiants; un financement exceptionnel de 11,8 millions d'euros destiné à soutenir les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre des dépenses spécifiques qu'ils ont dû supporter en raison de la crise sanitaire – soit 6,5 millions d'euros pour les universités, 2,5 millions d'euros pour les hautes écoles, 2,5 millions d'euros pour les établissements de promotion sociale et 300 000 euros pour les écoles supérieures des arts. Enfin, évoquons aussi les dix millions d'euros qui permettront d'amortir l'impact du décret du 17 juillet 2020 déterminant la finançabilité des étudiants pour l'année académique 2020-2021 sur l'augmentation du nombre d'étudiants inscrits cette année. En plus de ces montants, six millions d'euros seront consacrés aux bâtiments dans l'enseignement supérieur.

Comme vous le constaterez, le gouvernement a consenti à un effort important dans le cadre de ce conclave pour à la fois financer le secteur de l'enseignement supérieur et aider les établissements et les étudiants à faire face aux difficultés engendrées par la crise de la Covid-19.

Mme Anouk Vandevorde (PTB). – Ce premier pas consenti à l'issue du conclave budgétaire pour dégager des moyens importants est une excellente nouvelle. L'appel lancé par les acteurs en vue d'obtenir une réponse aux besoins spécifiques ressentis sur le terrain n'est pas neuf. Ces besoins sont plus criants encore depuis le début de la crise. Cependant, bien que je ne sous-estime pas le moins du monde les montants annoncés, il reste du chemin à parcourir compte tenu des demandes formulées par les opérateurs de terrain.

Comme j'ai pu le rappeler, les recteurs des seules universités estiment que 57 millions d'euros seraient nécessaires rien que pour gérer la crise sanitaire et cette rentrée spécifique, sans compenser tous les déficits structurels qui se sont accumulés les années précédentes. Pour combler ce déficit, ils parlent d'un besoin de 50 millions d'euros supplémentaires par an dans les années à venir.

Pour autant, ce premier pas était nécessaire et témoigne d'une volonté politique qui va dans le bon sens. Mais il ne faut pas s'arrêter là. Un refinancement plus important serait nécessaire pour

embaucher des professeurs, renforcer l'aide à la réussite – comme cela a été largement évoqué ces derniers mois, notamment dans le cadre de la question des cours à distance –, permettre une recherche plus ambitieuse et de qualité, augmenter les aides financières allouées aux étudiants et, enfin, absorber l'augmentation du nombre d'étudiants inscrits.

Nous reviendrons vers vous pour défendre les revendications des acteurs de terrain en vue d'un refinancement structurel de notre enseignement supérieur.

1.24 Question de Mme Margaux De Re à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Emprise de fournisseurs de logiciels dans l'enseignement supérieur»

Mme Margaux De Re (Ecolo). – Le groupe Ecolo a toujours plaidé pour un déploiement intelligent des outils numériques. Un déploiement libre, transparent, accessible et éthique. Un déploiement responsable, et ce, à tous les niveaux de la société. L'enseignement est un lieu privilégié où l'utilisation du numérique doit se faire de manière exemplaire. Mettre dans les mains d'étudiants de 18 à 25 ans des outils technologiques va orienter fortement leurs utilisations futures, que ce soit dans leur travail ou dans la sphère privée. Combien sont-ils, aujourd'hui, à ne même pas avoir connaissance de l'existence des logiciels libres?

Aujourd'hui, l'écrasante majorité des établissements recourt aux logiciels de la société Microsoft pour ses étudiants. Si l'on prend l'exemple des logiciels de visioconférence, les établissements ont opté pour le logiciel Teams, au lieu d'un équivalent libre comme Jitsi.

Je vois au moins trois problèmes majeurs dans l'offre Office 365 dont bénéficient les hautes écoles et les universités. Premièrement, l'emprise monopolistique des logiciels Microsoft pose question. Ce monopole est mondial et notre enseignement y contribue, au détriment d'autres solutions plus locales, éthiques, démocratiques et écologiques qui pourraient se développer. Deuxièmement, le coût que génèrent ces offres. Les licences sont coûteuses, se renouvellent de mois en mois, d'année en année, et la quasi-absence de concurrence laisse Microsoft imposer ses prix. On parle ici d'approximativement 2,50€ par personne et par mois, soit 500 000 euros pour 200 000 étudiants. Le montant doit nous amener à nous interroger sur ce choix. Troisièmement, à bien des

égards, ces logiciels ont démontré leurs limites, notamment en termes de respect de la vie privée. Microsoft est régulièrement pointé du doigt pour son non-respect du règlement général sur la protection des données (RGPD) et pose ainsi la question de la territorialité des données. Microsoft, rappelons-le, n'héberge pas ses données en Europe, ce qui lui permet d'échapper à une série de législations.

En Allemagne, une décision ferme a été prise et vise à interdire l'utilisation de Windows 10 et d'Office 365 dans les écoles, en raison du non-respect par l'entreprise – qui fait partie du groupe Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft (GAFAM) – de la réglementation sur les données privées. L'Union européenne et les différents parlements, dont le nôtre, font du monopole des GAFAM une question politique à part entière, et l'enseignement peut être un levier d'action privilégié.

Notre déclaration de politique communautaire (DPC) ouvre d'ailleurs son chapitre sur le numérique avec ces mots: «Les standards ouverts, les logiciels libres et l'open data sont des outils indispensables pour assurer l'accessibilité de tous aux technologies de l'information tout en garantissant la liberté de chaque utilisateur et le respect de la vie privée.»

Disposez-vous d'une vue sur l'utilisation des logiciels informatiques dans les hautes écoles et les universités et sur les montants qui leur sont alloués? Connaissez-vous des exemples d'établissements qui ont fait un autre choix que ces logiciels propriétaires? Ont-ils été soutenus en ce sens? Leur politique informatique ne pourrait-elle pas être montrée en exemple? Votre cabinet a-t-il déjà entamé une réflexion sur la question des logiciels libres dans l'enseignement, et quel est votre agenda sur la question? Quelles sont les initiatives existantes pour promouvoir le logiciel libre dans l'enseignement?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, les établissements d'enseignement supérieur jouissent, vous le savez, d'une autonomie en matière de gestion de leurs infrastructures informatiques. Il ne m'appartient pas de m'initier dans cette gestion, mais je peux néanmoins vous relayer une série d'arguments relevés lors d'échanges informels et transmis par l'ARES.

Les établissements justifient leur choix de suites bureautiques sur la base de contraintes en matière de ressources humaines, et ce, à deux niveaux. D'une part, les établissements peinent à recruter les profils adéquats à la mise en œuvre de ces solutions et ne sont pas en mesure de constituer des équipes informatiques suffisantes pour

maintenir à grande échelle une solution basée sur un logiciel libre qui, contrairement à une solution commerciale, ne propose malheureusement pas de support technique, mais repose sur les échanges de la communauté. D'autre part, le coût des licences commerciales apparaît généralement moins important en comparaison avec les investissements financiers nécessaires en matière de ressources humaines pour développer l'usage de logiciels libres.

Nous constatons à nouveau ici le besoin de soutenir nos établissements d'enseignement supérieur dans le développement de leurs infrastructures informatiques et de leur usage par les utilisateurs. C'est pourquoi j'ai introduit, dans le Plan de relance européen que portera le gouvernement, une demande de soutien pour l'enseignement numérique dans l'enseignement supérieur et de promotion sociale, de près de 150 millions d'euros portant sur les équipements et la formation.

Mme Margaux De Re (Ecolo). – Madame la Ministre, je savais que je pouvais compter sur vous pour examiner ce dossier de façon informelle puisque, comme vous le dites, vous ne pouvez pas forcer le choix des établissements.

Le manque de ressources pour former des référents internes dans les structures, pas forcément dans l'enseignement, mais même dans les administrations, est un élément récurrent. Je me demande si, dans la formation des sections informatiques et techniques, il ne faudrait pas essayer de former un maximum d'étudiants dans ce domaine, pour développer des talents en Belgique sur ces questions importantes.

Je reconnais que la question des ressources est indispensable. On ne peut pas baser l'enseignement sur des cours à distance s'il n'y a pas assez de monde pour répondre aux questions. Les établissements ont d'autres soucis pour l'instant. Je reviendrai vers vous plus tard à ce sujet.

1.25 Question de Mme Margaux De Re à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Politique de l'open science en Fédération Wallonie-Bruxelles: état des lieux et avancées»

Mme Margaux De Re (Ecolo). – L'*open science* ou «science ouverte» est à la recherche ce que Wikipédia est à internet. Sous le prisme de l'écologie politique, elle répond à des impératifs de transparence, de démocratie et de science collaborative. Ce commun du savoir et du partage de

la connaissance constitue une véritable mine d'or pour la recherche qui profitera *in fine* aux citoyens. Comme le dit la devise du libre accès: «*public money is public data*», à traduire en français par «argent public, données publiques».

J'ai eu la chance de travailler quelques années à l'Université de Liège (ULiège), au sein du service qui pilote la stratégie de l'*open science*, qui a vu le jour grâce au volontarisme du recteur et du directeur des bibliothèques de l'époque. L'ULiège a développé une politique du libre accès allant des mémoires de fin d'études, avec le projet MatheO, aux travaux de thèses, en passant par les recherches des laboratoires de l'Université et des travaux des scientifiques, avec le projet ORBi. Aujourd'hui, ces projets non seulement sont reconnus dans le monde – l'ULiège participe régulièrement à des conférences internationales –, mais permettent également à la recherche scientifique de se développer sur base de la collectivisation des savoirs, et font également percoler les enjeux démocratiques du libre accès chez les étudiants, professeurs et chercheurs qui, en utilisant ses outils, s'imprègnent de sa logique – c'est une très bonne chose.

La recherche actuellement consacrée au coronavirus montre qu'il convient de favoriser la collaboration entre les communautés scientifiques en Belgique et à travers le monde. Au contraire, le fait d'appliquer les règles du marché, de la concurrence et du profit à la recherche peut se révéler préjudiciable pour les citoyens.

Un premier pas a été franchi avec le décret du 3 mai 2018 visant à l'établissement d'une politique de libre accès aux publications scientifiques (*open access*). L'objectif de ce texte est de rendre publique et libre d'accès la publication de toute recherche financée totalement ou partiellement par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre, comment ce décret est-il appliqué depuis son entrée en vigueur? Les mesures qu'il prévoit sont-elles respectées? La Commission des bibliothèques et services académiques collectifs de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) est chargée du suivi et de l'évaluation du décret. Le rapport d'activités 2018-2019 de l'ARES mentionne très brièvement l'application du décret. Pouvez-vous m'en dire un peu plus?

Il est possible d'aller encore plus loin en ce qui concerne la science ouverte, en soutenant davantage les chercheurs et en assurant une meilleure diffusion des travaux sur cette thématique. À cet égard, avez-vous déjà rencontré des acteurs du mouvement de l'*open science*? Votre cabinet prévoit-il une révision du décret d'ici la fin de la législature? Le cas échéant, quelle serait la nature de ces changements?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de

l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'aimerais faire la distinction entre deux notions qui sont souvent confondues: «*open access*» et «*open science*». L'*open access* est la mise à disposition en ligne de contenus numériques, principalement des articles de revues de recherche scientifique, le plus souvent révisés par les pairs. L'*open science* est un mouvement plus large visant à rendre la recherche scientifique dans son ensemble, les données sous-jacentes ainsi que les codes et les logiciels y afférents, accessibles à tous les niveaux d'une société apprenante.

L'*open access* renvoie à deux modèles principaux: la «voie dorée» dans lequel les revues rendent leurs articles directement et immédiatement accessibles au public et la «voie verte» selon laquelle les auteurs déposent des copies de leurs articles dans une archive ouverte.

Tel est l'objet du décret du 3 mai 2018 auquel vous faites référence dans votre question. Ce décret vise en effet l'accès gratuit aux publications scientifiques pour toute recherche financée totalement ou partiellement par la Fédération par la mise en place d'archives institutionnelles. Ce décret est entré en vigueur fin 2018 et le premier rapport d'évaluation de ses effets m'est parvenu en décembre 2019. Comme il ne porte que sur les données 2018, soit quelques mois, il est difficile d'en tirer des conclusions. Ce rapport fait d'ailleurs davantage état des efforts consentis par les établissements supérieurs pour se conformer aux obligations qui leur incombent aujourd'hui plutôt que de l'impact du décret sur le nombre de publications rendues accessibles gratuitement. J'attends donc le prochain rapport conjoint de la Commission des bibliothèques et services académiques collectifs de l'ARES et de la Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique avant d'envisager la nécessité d'une éventuelle révision du décret.

En matière d'*Open Science*, je suis tenue régulièrement informée de l'avancée des travaux européens par M. Vanholsbeeck, directeur de la Direction de la recherche scientifique de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui préside le groupe de travail permanent européen sur la science ouverte et l'innovation. En parallèle cette direction travaille avec les divers acteurs concernés à la mise sur pied d'une feuille de route de l'*open science* en Fédération Wallonie-Bruxelles. Même si le travail avance bien, il n'est pas encore finalisé.

Mme Margaux De Re (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses. J'entends que le chantier est ouvert et me réjouis d'avance des projets qui pourront aboutir dans ce cadre. Je vous reviendrai sur les différents éléments que vous avez mentionnés et notamment sur la feuille de route sur l'*open science*.

1.26 Question de M. Laurent Agache à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Recherche en art»

M. Laurent Agache (Ecolo). – La Déclaration de politique communautaire (DPC) précise entre autres, comme objectif en matière de recherche, de «développer les projets de recherche communs entre les universités, les hautes écoles et les écoles supérieures des arts et soutenir la recherche dans les hautes écoles et les écoles supérieures des arts». Deux types de recherche en art coexistent en Fédération Wallonie-Bruxelles.

D'abord, la recherche doctorale. Il s'agit de la recherche organisée par le Fonds national de la recherche scientifique (FNRS) et destinée aux étudiants des écoles supérieures des arts (ESA). Cette école doctorale a été mise en place pour permettre aux artistes diplômés des ESA de poursuivre leurs études de second cycle par un troisième cycle diplômant. Ces études doctorales ayant une part artistique et une part théorique, elles sont co-organisées par les ESA et les universités, sous la houlette principale des secondes en matière d'inscription, de validation du titre et d'accès au financement des doctorats. Les étudiants s'inscrivent à l'université et y acquittent le minerval. Les ESA encadrent les étudiants, mais ne reçoivent ni encadrement, ni subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ni donc, les frais d'inscription de l'étudiant, ce qui engendre un déséquilibre en défaveur des ESA. Madame la Ministre, quelle est votre analyse de cette situation? Qu'avez-vous mis en place pour remédier à ce déséquilibre entre moyens accordés et tâches exécutées par les ESA?

À côté de la recherche abordée par le dispositif de l'école doctorale, qui mène à une évaluation certificative et à une reconnaissance académique, il y a lieu de considérer la démarche artistique en tant que telle comme démarche de recherche, en ce sens qu'elle participe à la création du savoir et donc agit sur la société. Afin de mettre en valeur cette recherche en art en Fédération Wallonie-Bruxelles, un fonds a été créé, en 2018, au sein du FNRS, le FRArt (Fonds pour la recherche en art). Par des appels à projets, ce fonds a soutenu vingt projets de différentes disciplines. Enfin, après les avoir soutenus, il est important de faire connaître, de diffuser, les résultats de ces projets.

C'est une des missions principales de l'ASBL A/R (Art et recherche): diffuser ces recherches à la fois aux équipes pédagogiques des écoles afin de s'assurer qu'elles soient diffusées

dans l'enseignement, mais également auprès des jeunes étudiants afin qu'ils soient au courant de ce qui se produit dans des champs parfois insuffisamment connus. Vu le dynamisme de la recherche en art en Fédération Wallonie-Bruxelles, ne serait-il pas opportun d'augmenter les moyens alloués au FRArt afin de soutenir davantage de projets? Qu'avez-vous mis en place pour rendre accessibles au grand public les résultats de ces projets de recherche?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je ne ferai pas de distinction entre la recherche artistique menée dans ou en dehors d'un doctorat, parce que la définition même d'une activité de recherche veut qu'elle réponde à cinq critères: la nouveauté, la créativité, l'incertitude, la systématisation et la reproductibilité, et ce, quel que soit le domaine dans lequel elle est menée. Le fait de déposer une thèse ou pas n'a donc pas d'influence.

Les 21 écoles doctorales sont rattachées au FNRS et ont pour mission d'encadrer et de structurer la formation de niveau doctoral des candidats. L'une d'entre elles est consacrée au domaine de l'art et des sciences de l'art. Il n'existe pas de financement spécifique pour l'encadrement des doctorants, mais que ce soit au sein des universités ou dans les ESA, le promoteur encadre le doctorant bénévolement en plus des tâches qui lui sont assignées. À cet égard, le minerval, soit 835 euros la première année et 32 euros les années suivantes, permet à peine de supporter une partie des frais, assurances et autres.

Le fonds FRArt a vu le jour en 2018. Ses appels étant bisannuels, nous manquons encore de recul pour pouvoir analyser son apport à la recherche artistique. Je suis toutefois attentive à cette branche particulière de la recherche. Mes services étudieront l'opportunité d'augmenter les moyens alloués au FRArt dès que la chose sera réalisable. Pour ce qui concerne la diffusion des résultats de la recherche artistique, nous finançons l'ASBL A/R à hauteur de 50 000 euros par an.

M. Laurent Agache (Ecolo). – Madame la Ministre, j'entends que vous êtes ouverte à un éventuel renforcement des moyens pour le FRArt. Comme nous manquons actuellement de recul pour réaliser un premier bilan, je ne manquerai pas de revenir sur le sujet lorsque davantage d'éléments seront disponibles.

1.27 Question de M. John Beugnies à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeu-

nesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Augmentation du coût du logement étudiant»

M. John Beugnies (PTB). – La question du logement étudiant est d’une importance capitale quand on sait que 40 % des étudiants vivent en kot, que le loyer représente parfois jusqu’à 70 % de leur budget et qu’un étudiant «kotteur» sur cinq ne reçoit aucune aide financière familiale pour son loyer.

La meilleure façon de répondre à ce problème est de renforcer le parc immobilier public afin de garantir un loyer accessible à tous et d’aider ceux qui n’ont pas les moyens d’assumer un loyer. Pourtant, le parc immobilier étudiant est à la fois insuffisant et très inégal en fonction des villes et des établissements. Tout cela a un impact sur la condition financière des étudiants et sur leur capacité à réussir leurs études, notamment parce que bon nombre d’entre eux doivent travailler pour payer leur logement. Même en travaillant, certains ne peuvent pas se payer un kot, qui leur ferait pourtant économiser de longs trajets et autant de fatigue.

En Wallonie et à Bruxelles, l’offre de logements étudiants publics à prix démocratique est très limitée. Pour 210 000 étudiants, il n’existe qu’un peu plus de 12 000 kots universitaires, et ce, majoritairement à l’ULB et à l’UCL.

RTL a récemment effectué une enquête dans la ville universitaire de Louvain-la-Neuve. Elle a notamment interrogé les représentants étudiants de l’Assemblée générale des étudiants de Louvain (AGL), qui critiquent le manque de projets immobiliers publics et à vocation sociale. Ils expliquent que «les derniers projets en date offrent des services de logement plus luxueux qui ne sont pas accessibles à tous. Tout ceci tend à indiquer que Louvain-la-Neuve souhaite s’orienter vers une population ayant davantage de moyens financiers, ce qui mettrait de côté une partie non négligeable des étudiants».

À ce sujet, Madame la Ministre, vous avez annoncé à de nombreuses reprises que vous aviez des échanges réguliers avec les responsables du logement des gouvernements wallon et bruxellois afin de trouver des solutions pour aider les étudiants à se loger à prix abordable. Ce sujet était aussi à l’ordre du jour des auditions prévues sur la précarité étudiante, mais elles ont été reportées en raison de la crise sanitaire.

Dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), votre gouvernement s’est engagé à «encourager l’accès au logement étudiant via notamment la construction de logements publics étudiants à loyers accessibles» et à «octroyer un financement complémentaire, dans le cadre des allocations d’études, aux étudiants «kotteurs»».

La crise sanitaire a aggravé les inégalités et la précarité étudiante. Des réponses doivent être apportées rapidement pour garantir un accès à l’enseignement et des conditions d’étude correctes à tous les étudiants. L’accès au logement joue un rôle important pour y parvenir et des réponses doivent être apportées le plus rapidement possible.

Madame la Ministre, où en sont les discussions entre votre gouvernement et ceux de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale? Plaidez-vous auprès d’eux en faveur d’un plafonnement des loyers, outil indispensable pour garantir l’accès au logement? Les deux mesures précitées de la DPC, à savoir la construction de logements publics étudiants à loyers accessibles et l’octroi d’un financement complémentaire aux étudiants «kotteurs» sont-elles mises en oeuvre? Enfin, les nouveaux moyens annoncés à la suite du dernier conclave budgétaire auront-ils pour objectif de remédier à ce problème?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, comme je vous l’avais indiqué dans ma réponse en commission le 6 octobre, le gouvernement met en œuvre un plan transversal de lutte contre la précarité. Les points de la DPC dont vous faites mention sont analysés dans le cadre de ce plan.

Des mesures spécifiques sont déjà prévues pour les étudiants kotteurs qui recevront une allocation d’étude plus élevée. À titre d’exemple, d’après le dernier rapport d’activité de la Direction des allocations et prêts d’études (DAPE), le montant moyen des allocations est de 765,71 euros pour un étudiant externe et de 1 234,60 euros pour un étudiant kotteur.

Il existe par ailleurs des internats de l’enseignement supérieur parfois dénommés «maisons des étudiants». Ils sont organisés et financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et permettent aux étudiants d’être logés, nourris et appuyés par une équipe d’éducateurs à prix réduit, soit 238 euros par mois pendant dix mois. Actuellement 1 467 places sont occupées alors que la capacité d’accueil maximale de ces établissements est de 1 716 places.

Enfin, sachez que la compétence du logement et de l’action sociale est principalement celle de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale. Au début de la crise sanitaire, j’avais attiré l’attention de mes homologues sur cette problématique du logement des étudiants. Comme vous l’avez dit, nous aurons l’occasion de revenir sur cette dernière avec mes collègues lors de l’audition sur la précarité étudiante, dont la date a été arrêtée ce matin même.

M. John Beugnies (PTB). – Avoir une politique ambitieuse de construction de logements publics et accessibles est une nécessité. Cela doit même devenir une priorité si on veut lutter efficacement contre la précarité étudiante. Je me réjouis, Madame la Ministre, de vos intentions et de vos déclarations d'empathie envers les étudiants en difficulté, mais j'observe malgré tout un décalage avec les mesures que vous prenez.

Pour mon groupe, il est essentiel de mener dès maintenant avec les Régions une politique ambitieuse qui permette de répondre à la demande de kots accessibles et de qualité. À Louvain-la-Neuve, la politique de logements publics ambitieuse permet d'encadrer le prix des logements privés. Il faudrait suivre cet exemple dans toutes les villes estudiantines.

Si le secteur public n'en prend pas l'initiative, ce seront des promoteurs privés qui se chargeront d'accroître l'offre en logements et nous savons que leurs profits passeront avant les besoins des étudiants. Vous avez pris un engagement dans la DPC et il vous faut à présent poser les actes nécessaires pour l'honorer.

M. le président. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations est suspendue à 18h10 et reprise à 18h20.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

1.28 Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Équipes mobiles d'accompagnement (EMA)»

Mme Gladys Kazadi (cdH). – Entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019, le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse privilégie la prise en charge des jeunes dans leur milieu de vie. Désormais, pour les jeunes poursuivis pour un fait qualifié infraction (FQI), les juges doivent privilégier les mesures de prise en charge autres que le placement en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ).

Pour ce faire, le Code a fusionné les sections d'accompagnement, de mobilisation intensifs et d'observation (SAMIO) et les accompagnements post-institutionnels (API) pour former les équipes mobiles d'accompagnement (EMA). L'objectif est de répondre à des faits de délinquance grave par un suivi intensif du jeune dans son milieu, avant que surviennent des faits menant à un placement en IPPJ. Les EMA peuvent donc intervenir auprès

des jeunes, dès leur premier contact avec la justice. En effet, les EMA sont mandatées par le juge pour réaliser un diagnostic de la situation du jeune par un psychologue, afin de déterminer les ressources du jeune, de sa famille et de son entourage, comme l'école ou les associations de jeunesse. Le juge sera ainsi informé au mieux de la situation avant le jugement.

Madame la Ministre, les EMA travaillent depuis plus de 18 mois. Quels sont les premiers retours de terrain formulés par les équipes? À quelle échéance une évaluation est-elle prévue afin d'analyser ces nouvelles prises en charge des jeunes ayant commis un FQI? Quelle est la capacité actuelle de prise en charge des EMA? Quelques postes supplémentaires, soit dix équivalents temps plein (ETP), devaient venir renforcer les équipes en place.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Un premier rapport statistique annuel portant sur les prises en charge en EMA est en voie de finalisation. Il contiendra également une analyse qualitative. Les premières conclusions permettront d'organiser des rencontres avec les équipes concernées et les magistrats afin d'examiner les pratiques et de les confronter aux réalités et besoins de chaque division judiciaire.

Les huit EMA effectuent deux types de missions: d'une part, une mission d'accompagnement d'une durée de trois mois, éventuellement renouvelable trois fois, qui peut être mise en œuvre soit de manière préventive, en permettant d'intervenir rapidement auprès des primodélinquants et d'éviter une mesure d'éloignement du milieu de vie, soit après un placement en IPPJ afin de travailler sur la réinsertion sociale et familiale du jeune; d'autre part, une mission d'investigation et d'évaluation d'une durée de trois semaines calendrier permettant l'élaboration rapide d'un bilan de la situation et du profil du jeune par les psychologues des équipes en vue d'informer le magistrat de la jeunesse sur les possibilités de son maintien au sein de son milieu de vie.

Le rapport d'investigation et d'évaluation, qui est une version adaptée de l'outil d'évaluation utilisé en hébergement, permet d'évaluer les risques de récidive, de connaître les besoins et facteurs de réceptivité du jeune, mais aussi d'identifier ses forces. Un comité du projet éducatif des services publics d'accompagnement, auquel prennent part des magistrats de la jeunesse, a été mis en place et s'est réuni une première fois en mai 2019. À cette occasion, quelques adaptations ont déjà pu être opérées, dont celle de la durée de la mission d'investigation et d'évaluation, qui a été étendue à trois semaines calendrier au lieu de 15 jours ouvrables. En concertation avec les magistrats, le délai dans lequel doit leur être remis un

rapport d'observation dans la mission d'accompagnement a également été fixé au 30^e jour de l'intervention.

L'utilisation régulière et intensive des EMA par les magistrats démontre leur satisfaction à l'égard de la mesure, qui leur permet de n'envisager le placement en IPPJ qu'en dernier recours, lorsque la situation familiale du jeune ne permet pas son maintien dans son milieu de vie. La nouvelle mission d'investigation et d'évaluation mise en œuvre récemment semble également correspondre aux attentes des magistrats. Il s'agit en effet d'une réelle option autre que le placement en IPPJ.

La capacité actuelle des EMA est de 320 prises en charge en accompagnement et 24 missions d'investigation et d'évaluation possibles simultanément. Plusieurs recrutements sont encore en cours en vue de renforcer les équipes en fonction des besoins supplémentaires; ceux-ci concernent principalement Bruxelles, qui compte déjà trois EMA.

Mme Gladys Kazadi (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir dressé ce récapitulatif, 18 mois après l'entrée en vigueur du Code. Peut-être ai-je été distraite, mais j'ai le sentiment que vous ne m'avez pas communiqué la date de l'évaluation. Ensuite, vous indiquez que le comité s'est réuni en mai 2019. Nous sommes en octobre 2020. Cela veut-il dire que, depuis lors, le comité ne s'est plus réuni pour aborder la question? Dans l'affirmative, je vous invite à vous pencher davantage sur le dossier pour vérifier son état d'avancement.

1.29 Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Maison de désistance»

M. Thierry Witsel (PS). – La maison de désistance est l'un des projets phares du gouvernement pour lutter efficacement contre la récidive et pour encourager au mieux la réinsertion des justiciables. L'accueil et l'accompagnement d'un détenu à sa sortie de prison sont deux piliers fondamentaux pour faciliter et optimiser sa réhabilitation. Ce projet pilote nous tient particulièrement à cœur et nous avons hâte de le voir finalisé et opérationnel.

Madame la Ministre, j'aurais souhaité faire le point avec vous sur l'état d'avancement de ce dossier. Où en est sa concrétisation? En réponse à une question de mon collègue Laurent Heyvaert, vous annonciez avoir identifié un lieu en Région

bruxelloise qui correspondait aux attentes, c'est-à-dire bien situé et desservi par les transports en commun. Cependant, cet endroit était occupé par un autre service de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Qu'en est-il? Pouvez-vous nous communiquer la date de sa prochaine ouverture?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, le projet d'ouvrir une maison de désistance en Fédération Wallonie-Bruxelles est toujours bien en cours. Un bâtiment a été identifié par la Direction générale des infrastructures (DGI) et les plans ont été établis. Celui-ci nécessiterait des travaux pour répondre aux critères de fonctionnement de cette maison de désistance. Le 30 septembre 2020, j'ai demandé à mon administration d'actualiser les premiers constats et d'identifier les démarches encore à réaliser afin de proposer aux justiciables sortant de prison un lieu de vie leur permettant de retrouver un espace d'intimité, d'être responsable de leur espace de vie et d'accueillir un membre de leur famille.

Mon administration reprend contact avec la DGI afin d'examiner l'ensemble de ces éléments et notamment l'impact budgétaire du dossier. Ce projet s'inscrit dans le cadre plus global de l'implémentation du concept de désistance au sein de l'Administration générale des maisons de justice (AGMJ). La maison de désistance est vue comme un moyen complémentaire qui pourra être activé afin de permettre d'accompagner les justiciables engagés dans un processus de désistance. Elle offrira des places d'hébergement et un service spécifiquement adapté aux justiciables aux prises avec le monde judiciaire et ayant besoin d'une prise en charge globale. L'instauration du projet de maison de désistance est donc indissociable de l'implémentation du concept de désistance au sein de l'AGMJ. Ce concept est en cours d'élaboration et sera consolidé dans le nouveau code de justice communautaire.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, comme je l'ai dit tout à l'heure, ce projet me tient particulièrement à cœur. Je suis persuadé de son intérêt et de son utilité dans le futur. Il permettrait un accompagnement beaucoup plus adéquat des justiciables et une réhabilitation optimale de ceux-ci.

1.30 Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse

et des Sports, intitulée «Demandes des centres PMS pour les services de l'aide à la jeunesse»

1.31 Question de M. John Beugnies à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «État d'urgence psycho-médico-sociale»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Gladys Kazadi (cdH). – Dans une lettre ouverte, les centres psycho-médico-sociaux (PMS) dénoncent l'état d'urgence dans lequel nos concitoyens se trouvent. Notre groupe a eu l'occasion de le rappeler à plusieurs reprises: la santé mentale des Belges, jeunes et moins jeunes, nous préoccupe. Cette crise sanitaire force les personnes à s'adapter, à vivre des moments difficiles, à vivre éloignées les unes des autres. Dans ces circonstances, je pense aux plus jeunes d'entre nous.

Les centres PMS insistent pour souligner le manque de ressources dans certains secteurs, et en particulier dans les services qui aident les jeunes et leur famille à aller mieux. Or, trop souvent, il y a trop de demandes, et de nombreux jeunes ainsi que leurs familles restent sur le carreau. Pourtant, les travailleurs des services de deuxième ligne font tout leur possible.

Les services d'aide à la jeunesse (SAJ) qui ne peuvent plus répondre aux demandes, faute de personnel; des temps d'attente très longs pour obtenir un rendez-vous dans un service de santé mentale ou dans un centre de planning familial; un manque crucial de spécialistes dans certaines régions; un déficit de places d'accueil d'urgence pour des enfants ou des jeunes en danger; des services d'accrochage scolaire débordés; des suivis psychologiques trop chers ou saturés; des jeunes renvoyés d'un service en raison de la gravité de leur situation, sans trouver de services *ad hoc*, telle est la situation dépeinte. Il s'agit d'une véritable bombe à retardement!

Dans cette lettre ouverte, les services demandent: «Considérant la Convention internationale du 20 novembre 1989 relative aux Droits de l'enfant qui reconnaît notamment dans son article 24 le droit à la santé et aux soins médicaux; considérant, en Belgique, la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient qui reconnaît, à l'article 5, le droit à la prestation de soins de qualité; considérant le décret du 12 mai 2004 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance qui

précise les obligations de chaque "intervenant" à apporter aide et protection à l'enfant victime de maltraitance; nous demandons à tous les responsables politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie, ainsi qu'à la ministre fédérale de la Santé: de déclarer l'état d'urgence psycho-médico-sociale dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les jeunes et les familles; de prendre les mesures nécessaires pour assurer le respect des conventions, loi et décret précités en veillant particulièrement à la collaboration entre les différents niveaux de pouvoir, les différents cabinets ministériels et les différentes administrations; de refinancer sérieusement le secteur psycho-médico-social à la hauteur des enjeux sociétaux d'aujourd'hui et de demain; de renforcer les services de première ligne en moyens humains; de renforcer également les services de deuxième ligne; de prendre les mesures nécessaires pour que les délais d'attente pour un suivi ambulatoire ne dépassent pas trente jours; et de créer des places en institution pour tous les jeunes qui en ont besoin.»

Madame la Ministre, votre décision de renforcer temporairement en psychologues les centres de santé mentale de Wallonie à la suite de la crise de la Covid-19 va dans le bon sens, tout comme celle de renforcer les équipes de terrain pendant cette crise, même si ces subventions ont mis un certain temps à arriver. Avez-vous été interpellée par les signataires de cette carte blanche? Quelles réponses pouvez-vous leur apporter? Elles mériteraient évidemment une concertation avec la ministre Désir, qui a en charge les centres PMS. Est-ce l'une de vos ambitions communes? Les statistiques apportent-elles un éclairage plus précis pour étayer les affirmations des personnes sur le terrain?

M. John Beugnies (PTB). – Le 8 octobre dernier, nous avons pu lire dans la presse une carte blanche signée par plusieurs directions de centres PMS demandant aux différents gouvernements de déclarer l'état d'urgence psycho-médico-sociale dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec à la clé un renforcement des moyens. Les signataires constatent que, depuis des années, beaucoup d'enfants et d'adolescents n'ont que trop difficilement accès aux soins psycho-médico-sociaux, voire même pas du tout, notamment parce que le personnel des centres PMS est en sous-effectif chronique face au nombre toujours grandissant de demandes et à la complexité de celles-ci.

Par ailleurs, leurs partenaires en deuxième ligne, c'est-à-dire les urgences des hôpitaux, les centres de planning familial, les services résidentiels pour jeunes (SRJ), les centres de jour, les services d'aide en milieu ouvert (AMO), SOS enfants, les SAJ les services de santé mentale, etc. subissent également un manque de moyens et ne sont plus à même de prendre correctement le relais. Cela a pour effet d'augmenter encore plus la

demande à la première ligne, dont les centres PMS font partie.

Dans leur lettre ouverte, les directions parlent ainsi d'une «véritable bombe à retardement» et font part de leur vive inquiétude. Pour remédier à la situation: «Considérant la Convention internationale du 20 novembre 1989 relative aux Droits de l'enfant qui reconnaît notamment dans son article 24 le droit à la santé et aux soins médicaux; considérant, en Belgique, la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient qui reconnaît, à l'article 5, le droit à la prestation de soins de qualité; considérant le décret du 12 mai 2004 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance qui précise les obligations de chaque "intervenant" à apporter aide et protection à l'enfant victime de maltraitance; nous demandons à tous les responsables politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie, ainsi qu'à la ministre fédérale de la Santé: de déclarer l'état d'urgence psycho-médico-sociale dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les jeunes et les familles; de prendre les mesures nécessaires pour assurer le respect des convention, loi et décret précités en veillant particulièrement à la collaboration entre les différents niveaux de pouvoir, les différents cabinets ministériels et les différentes administrations; de refinancer sérieusement le secteur psycho-médico-social à la hauteur des enjeux sociétaux d'aujourd'hui et de demain; de renforcer les services de première ligne en moyens humains; de renforcer également les services de deuxième ligne; de prendre les mesures nécessaires pour que les délais d'attente pour un suivi ambulatoire ne dépassent pas trente jours; et de créer des places en institution pour tous les jeunes qui en ont besoin.»

Madame la Ministre, le gouvernement est-il disposé à déclarer l'état d'urgence psycho-médico-sociale? Depuis le début de votre mandat, avez-vous pris des mesures pour assurer le respect des convention, loi et décret mentionnés dans cet appel? Quelles sont vos ambitions en la matière? Avez-vous prévu de refinancer le secteur de l'aide à la jeunesse et de le renforcer en moyens humains? Comment allez-vous augmenter le nombre de places dans les institutions d'aide à la jeunesse?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, Monsieur le Député, les enjeux pointés par les signataires de la lettre ouverte à l'origine de vos questions sont énormes et nécessitent bien que chaque niveau de pouvoir concerné prenne ses responsabilités afin d'apporter une réponse transversale à des besoins globaux. Pour ce qui est de l'aide à la jeunesse, c'est bien le cas. En effet, ce secteur a connu un refinancement lors de la législature précédente

dont la mise en œuvre est encore en cours d'opérationnalisation, tant pour les SAJ, les SPJ et les structures d'hébergement que dans les services d'accompagnement, qu'ils soient en famille ou en accueil familial.

Si ce refinancement a pu être obtenu par le gouvernement précédent, c'était bien en raison d'une certaine urgence sociale, déjà bien identifiée en 2017, indépendamment de la crise provoquée par la Covid-19 vis-à-vis de laquelle des moyens supplémentaires, en grande partie structurels, ont été débloqués. Tout n'est cependant pas réglé pour autant, mais je constate que l'aide à la jeunesse s'est donné les moyens de répondre à la situation. Ce secteur participe également, et ce depuis longtemps, à répondre aux besoins des élèves les plus fragiles qui ont recours à ses services afin de leur permettre de garder ou de retrouver le chemin de l'école. Les 86 AMO mettent en œuvre des collaborations avec le monde de l'enseignement, par des actions collectives de prévention dans les écoles portant sur le bien-être à l'école, la réduction des violences, l'accrochage scolaire, la participation à des concertations locales ou par des suivis éducatifs individuels de jeunes et/ou de familles.

Si ces activités font notamment partie des missions pour lesquelles les services AMO sont agréés et financés, elles peuvent également être renforcées et prendre de nouvelles dimensions par les plans d'action des conseillers en prévention par exemple. J'accorde une attention particulière à la valorisation des politiques de prévention qui, parmi les nombreuses actions qui seront menées, participeront aussi au désengorgement des centres PMS, dans le respect des prérogatives de chacun.

Mme Gladys Kazadi (cdH). – Je vous remercie pour votre réponse, Madame la Ministre. Je voudrais bien insister sur le fait que ces services dénoncent l'état d'urgence et qu'il ne s'agit pas de prendre cela à la légère. J'ose espérer que vous et le gouvernement prendrez les décisions qui vont permettre à ces services de pouvoir sortir la tête de l'eau et de mieux accompagner les jeunes. Les différentes questions orales portant sur le secteur de l'aide à la jeunesse depuis le début de la session montrent à quel point il est important de venir en aide à ces services et à ces jeunes.

M. John Beugnies (PTB). – Madame la Ministre, je constate qu'il y a une volonté et des avancées en termes de refinancement. Cela est d'autant plus important que le rôle des centres PMS a fortement évolué ces dernières années. Cela fait longtemps qu'ils ne se contentent plus de faire passer des batteries de tests aux enfants et de convoquer les parents pour leur donner des mauvaises nouvelles.

Le rôle de ces PMS est aussi et surtout un lieu d'accueil où les enfants peuvent, avec leur famille, aborder les questions qui les préoccupent comme la scolarité, l'éducation, la vie familiale et

sociale, la santé, l'orientation scolaire ou professionnelle, etc. Cela démontre d'autant plus l'enjeu et l'importance d'un refinancement du secteur de la jeunesse, mais aussi d'un renforcement en moyens humains. Nous serons attentifs à ce que le gouvernement tienne compte de la situation compliquée des PMS et plus largement du secteur de l'aide à la jeunesse. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour le suivi d'une évolution que nous souhaitons favorable pour ce secteur.

1.32 Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Suivi de l'avancement du projet d'institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) à Forest»

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Le projet d'implantation d'une nouvelle institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) à Forest ne date pas d'hier. Nous en parlons depuis longtemps: il en était déjà question sous le mandat de la ministre Uytebroeck et puis, pendant cinq ans, sous celui du ministre Madrane qui a ardemment plaidé en faveur du projet. Cela fait maintenant plusieurs années que la réflexion a été lancée et le dossier suit son cours. Toutefois, de nombreuses interrogations persistent, notamment au sein de la population et des élus de la commune de Forest. Ces derniers s'interrogent encore quant à l'instruction du dossier urbanistique. Il semblerait qu'un nombre important d'éléments ne soient pas conformes avec les balises urbanistiques de la commune: parking en intérieur d'îlot, abattages injustifiés d'arbres, non-respect du patrimoine, etc. De ce fait, la commune et la Région bruxelloise ont remis un avis favorable qu'elles ont assorti de nombreuses conditions qui demandent de revoir considérablement le projet. Depuis lors, plus aucune nouvelle!

Dans votre réponse à la question écrite n° 134 que je vous adressais au mois d'avril, vous m'indiquiez que l'octroi du permis relevait de l'autorité régionale bruxelloise, plus précisément de Bruxelles Urbanisme et Patrimoine (BUP). Vous disiez que l'octroi était sujet à conditions et serait délivré dès que la Direction générale des infrastructures (DGI) de la Fédération Wallonie-Bruxelles aura introduit un nouveau dossier de permis répondant à ces conditions. Ces conditions portent essentiellement sur le patrimoine, naturel comme bâti. En conclusion, il était donc demandé à la DGI de mieux analyser et conserver le patrimoine présent sur le site, mais aussi de revoir la volumétrie des nouvelles constructions proposées

afin de mieux respecter le patrimoine, laissant entrevoir le démarrage du chantier pour le deuxième semestre 2020.

Madame la Ministre, où en est actuellement le dossier? Comptez-vous le faire aboutir? Quels sont les résultats des analyses menées par la DGI? Pensez-vous organiser une consultation avec les riverains, comme cela est demandé depuis plusieurs années afin de répondre aux questions de ceux-ci et d'apaiser leurs craintes?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Une demande de permis d'urbanisme pour le projet d'implantation d'une nouvelle IPPJ a été introduite auprès de la Région de Bruxelles-Capitale en mai 2018. Cette demande de permis a fait l'objet d'une période d'enquête publique lors de laquelle le projet a été présenté en commission de concertation lors de la séance du 26 février 2019.

Pour préparer le dossier de permis d'urbanisme, la Fédération Wallonie-Bruxelles avait pris l'initiative de consulter les services de la commune et de la Région bruxelloise ainsi que le service de prévention incendie afin de baliser au mieux le projet proposé. Préalablement à la commission de concertation, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la commune ont organisé conjointement une séance d'information et de questions-réponses destinée à la population. Cette séance, organisée en soirée dans un établissement scolaire de Forest a permis à l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ) d'expliquer longuement aux nombreux riverains présents la fonction d'une IPPJ dans l'hypothèse de son implantation dans la Région bruxelloise. Le projet a alors été présenté en commission de concertation où une nouvelle fois, de nombreux riverains ont pu exprimer leurs observations et interrogations.

À l'issue de l'enquête publique, plusieurs conditions ont été imposées au projet près d'un an après le dépôt de la demande de permis. La Fédération Wallonie-Bruxelles a alors revu et approfondi son projet en tenant compte de ces conditions. À la suite de ces modifications, la Fédération Wallonie-Bruxelles a introduit un nouveau dossier auprès de la Région au début du mois d'août 2020. La crise sanitaire a ralenti bon nombre de projets dont celui-ci. Je reste attentive à l'avancée des travaux et suis consciente qu'un tel projet peut engendrer des craintes dans le chef des riverains. À tout le moins, je puis vous assurer que mon administration a veillé à prendre en compte les remarques et observations dans ce nouveau dossier.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre pour votre regard sur le dossier et pour votre volonté de le faire aboutir.

Effectivement, le projet a pris du retard depuis l'introduction de la demande en mai 2018. Je suis donc heureux d'entendre qu'une nouvelle version du projet a été déposée au début de ce mois d'août 2020.

Bien sûr, les procédures administratives sont parfois un peu compliquées ces temps-ci. Je vous rejoins sur un point: il ne faut pas laisser traîner les choses. Fondamentalement, le projet vise à disposer d'une IPPJ à Bruxelles; ce faisant, il répond à une demande existante. Les besoins ont été identifiés et confirment la nécessité de disposer de cette institution rapidement. Je pointerai également l'importance d'avancer en concertation et dans un esprit de dialogue sur le projet, pour favoriser son acceptation par les riverains et le collègue de la commune de Forest.

1.33 Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Suivi des budgets 2020 relatifs aux services d'action en milieux ouverts (AMO)»

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement s'est engagé à renforcer l'axe «prévention» de l'aide à la jeunesse. Pour ce faire, le budget 2020 du secteur de l'aide à la jeunesse prévoit une augmentation des subventions aux services d'aide en milieu ouvert (AMO) de 22,55 %. Je m'en étais d'ailleurs réjoui lors de nos discussions budgétaires, il y a un peu moins d'un an. Les AMO, établis au cœur des quartiers, sont souvent le premier lieu de contacts entre un jeune, une famille ou une école et l'aide à la jeunesse.

Madame la Ministre, dans votre réponse à ma question orale lors de la réunion de commission du 11 février dernier, vous avez rappelé que les AMO sont le premier maillon du dispositif de prévention, d'aide et de protection de la jeunesse. Je suis d'accord avec vous sur ce point, et j'ajouterai une fois encore qu'en renforçant la prévention, qui est le cœur du métier des AMO, on réduit les dépenses en matière de répression. Ouvrir un service AMO équivaut à fermer une institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ).

Vous me signaliez également que les montants supplémentaires serviraient à améliorer les conditions de travail, notamment grâce à une augmentation salariale. Comment ces budgets ont-ils été injectés dans le secteur? Ont-ils été affectés uniquement à l'augmentation salariale ou également à d'autres objectifs tels que l'augmentation

de la couverture territoriale, l'augmentation du nombre d'emplois ou le renforcement des frais de fonctionnement? L'augmentation salariale a-t-elle été octroyée à tous les travailleurs des AMO ou à une partie de ceux-ci? Avez-vous reçu des demandes dans le but de renforcer financièrement des AMO existantes ou de nouvelles demandes de reconnaissance?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le budget des AMO pour l'année 2020 a permis d'améliorer les conditions salariales des travailleurs de ces services, notamment en rémunérant les éducateurs détenteurs d'un diplôme de bachelier au même barème que les bacheliers assistants sociaux ou assistants en psychologie. Les AMO ont également vu leur cadre augmenter d'un travailleur administratif à mi-temps. Enfin, les frais de fonctionnement des services ont été majorés de 3 %.

Concernant l'amélioration de la couverture territoriale de la Fédération Wallonie-Bruxelles, huit AMO sont passés dans la catégorie supérieure; l'un d'eux dispose désormais d'une antenne. Vingt-deux AMO bénéficient du renfort d'un éducateur à mi-temps pour assumer du travail de rue et aller au contact des jeunes dans les quartiers et les lieux de rencontre informels. Conformément à la législation, deux nouveaux AMO agréés en 2019, à Bruxelles et à Hannut, seront agréés en catégorie 2 et bénéficieront ainsi d'un travailleur supplémentaire. Enfin, je vais procéder à l'agrément d'un nouveau AMO en région liégeoise, afin de pérenniser un service qui a bénéficié en 2019-2020 de subventions facultatives et qui a fait ses preuves.

J'ai effectivement reçu quelques demandes d'AMO existants en vue d'un passage à la catégorie supérieure. Mon administration examine actuellement ces demandes et je ne manquerai pas d'y prêter attention dans les limites des budgets disponibles. Il en sera de même si de nouveaux opérateurs sollicitent un agrément comme AMO.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Les dépenses en faveur des AMO doivent être considérées comme des investissements. Je suis heureux d'entendre que les budgets ont été utilisés pour améliorer les conditions salariales des travailleurs des AMO. Il est nécessaire de reconnaître à ces derniers le juste salaire par rapport à leur implication. Je me réjouis également d'entendre que le cadre et les frais de fonctionnement ont pu être augmentés. Des AMO ont pu passer dans une catégorie supérieure, élargissant ainsi leurs actions, mais aussi leur territoire, une nouvelle antenne a été créée et un nouvel AMO liégeois sera bientôt agréé. J'espère que les nouvelles demandes en cours d'analyse pourront elles aussi recevoir une petite partie de ce budget. Quoi qu'il en soit, je

salue le fait que la Fédération Wallonie-Bruxelles investisse dans les AMO. Cet investissement nécessaire n'est pas vain, puisqu'il vise l'humain.

1.34 Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Engagements financiers pour le secteur de l'aide à la jeunesse»

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Madame la Ministre, vous avez récemment délivré les premières informations relatives au budget 2021. Vous avez indiqué que, malgré un contexte budgétaire difficile, le secteur de l'aide à la jeunesse, entre autres, serait aidé afin de passer le cap difficile de la crise sanitaire. Des investissements importants seront consentis afin de rendre ce secteur plus résilient, tandis que des économies seront réalisées à partir de subsides facultatifs visant à maximiser l'impact de nos actions et à éviter l'effet de saupoudrage. Pouvez-vous nous fournir des précisions sur cette méthode?

Vous avez également indiqué qu'une provision de trois millions d'euros serait affectée au recrutement d'éducateurs en soutien d'urgence. Cette annonce est à lier avec la gestion de la crise actuelle. S'agit-il donc de crédits affectés à l'ajustement budgétaire de 2020 ou au budget initial de 2021? Dans la première hypothèse, pouvez-vous nous donner plus d'informations sur le recrutement effectif de ces éducateurs?

Vous avez également indiqué qu'un investissement de deux millions d'euros serait réservé au soutien des jeunes, à la croisée des secteurs de l'aide à la jeunesse, de la santé mentale et du handicap. Il s'agit là de la mise en œuvre de la Déclaration de politique communautaire (DPC), dans laquelle le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est engagé à veiller tout particulièrement sur les jeunes dits incasables, et ce, en renforçant à la fois les capacités des services d'accompagnement et des services résidentiels, la couverture territoriale des services résidentiels d'urgence et l'offre de prise en charge en services résidentiels d'observation et d'orientation en vue de leur intégration dans les services compétents dépendants des Régions. Confirmez-vous cet engagement?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, il est important

de soutenir le secteur de l'aide à la jeunesse, malgré les difficultés budgétaires que connaît la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de permettre aux professionnels d'assurer le lien social indispensable, particulièrement durant cette période de crise. Dans le cadre du conclave, j'ai obtenu des moyens complémentaires. Depuis plus de dix ans, certains services qui hébergent des enfants bénéficient de subventions facultatives afin de renforcer leur cadre en personnel. Ce renfort, qualifié par les secteurs de »Plan Fonck«, sera pérennisé dès 2021. Il concerne près de 60 départements pour un montant de plus d'un million d'euros. Pour ceux-ci, il s'agit bien entendu d'une avancée importante, car, jusqu'à présent, ce renfort dépendait de subventions facultatives.

Actuellement, les services qui accueillent des enfants entre 0 et 6 ans ne bénéficient pas de normes d'encadrement différentes des autres services d'hébergement. Pourtant, il s'agit d'un public qui nécessite un encadrement particulier. L'accompagnement de ces jeunes enfants et l'attention qui doit leur être accordée demandent une réévaluation de ces normes. C'est pourquoi j'ai sollicité et obtenu 500 000 euros pour renforcer de manière structurelle le cadre de ces services. J'organiserai rapidement des réunions de concertation associant mon administration et les départements concernés afin de répondre le plus efficacement à leurs besoins concernant la prise en charge de ces tout-petits.

La DPC accorde une attention particulière aux jeunes à la croisée de plusieurs secteurs: l'aide à la jeunesse, la santé mentale ou encore le handicap. C'est aussi, vous le savez, une de mes priorités politiques. Un budget de 500 000 euros a été dégagé lors du conclave. Ces moyens seront structurels et dédiés à la création de projets concertés avec différents niveaux de pouvoir en vue d'apporter des réponses conjointes aux besoins spécifiques des jeunes.

Enfin, je vous confirme que 3 millions d'euros seront affectés au renfort des équipes éducatives dans le cadre de la gestion de la crise de la Covid-19. Ces crédits seront prévus à l'ajustement de 2020 et permettront de soulager les équipes éducatives qui sont soumises à rude épreuve depuis le début de la crise. Ces moyens ont pu être dégagés notamment en faisant des économies sur les crédits facultatifs. J'ai privilégié un soutien structurel aux services à l'utilisation des subventions facultatives. Il me semble qu'adopter cette approche est dans l'intérêt du secteur.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Madame la Ministre, je relirai votre réponse dans le compte rendu. Certains éléments nécessitent d'être réévalués lors d'une deuxième lecture. J'aurai aussi l'occasion de vous demander plus de précisions lors des discussions budgétaires. Ma question portait ici sur les principes généraux.

En ce qui concerne les jeunes qui se trouvent à la croisée des secteurs de l'aide à la jeunesse, de la santé mentale et du handicap, vous avez bien indiqué qu'il s'agissait d'une priorité politique. Je vous ai entendu citer le montant de 500 000 euros alors que j'avais cru entendre parler de deux millions d'euros. Il faudra donc préciser cela lors des discussions budgétaires.

J'aurai l'occasion de vous poser d'autres questions plus tard, notamment afin d'éclaircir la question des transferts entre les crédits facultatifs et les montants structurels, ainsi que celle des montants nouveaux et des montants qui sont le résultat de glissements.

1.35 Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «L'opération «Cap 48» s'étend à l'aide à la jeunesse»

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Chaque année, l'opération caritative de la RTBF «Cap 48» se déroule afin de récolter des dons qui permettent de venir en aide à de nombreuses associations qui œuvrent dans le secteur des personnes handicapées.

Malgré le contexte particulier de la crise sanitaire, la campagne de «Cap 48» a bel et bien été placée sous le signe de la solidarité cette année. Un record historique de promesse de dons a été atteint avec 6 757 021 euros.

Une nouveauté a cependant eu lieu cette année! En effet, au-delà du handicap, «Cap 48» soutient désormais l'aide à la jeunesse qui est définie par la RTBF comme les enfants en difficultés, placés lorsque les parents ne peuvent pas s'en occuper.

Madame la Ministre, pourriez-vous nous indiquer de quelle manière sera opérée l'affectation des dons? Sera-t-elle faite en concertation avec l'administration de l'aide à la jeunesse ou en toute autonomie de la part de «Cap 48»? Le Délégué général aux droits de l'enfant est-il associé, de la même manière qu'il est associé aux décisions concernant l'affectation des montants récoltés grâce à l'opération «Viva for life»? Étant donné que l'organisation de «Viva for life» et «Cap 48» font partie de la même structure, existe-t-il des similitudes ou des différences entre la manière de pouvoir affecter ces dons?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de

l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Comme vous le soulignez à juste titre, Monsieur le Député, l'opération «Cap 48» de la RTBF a en effet dépassé les espérances de récolte de dons et il faut se réjouir de la générosité de nos citoyens comme des entreprises publiques et privées qui ont contribué à réunir le montant de 6 757 021 euros.

Depuis plusieurs années, une partie de ces montants est affectée aux projets du secteur de l'aide à la jeunesse et, en particulier, vers nos services qui prennent en charge des jeunes en difficulté et également à la croisée des secteurs du handicap et de la santé mentale. Les comptes 2019 ont été rendus publics le 16 juin 2020. En 2019, sur cent cinquante-six projets financés par «Cap 48», vingt-cinq projets en faveur de l'inclusion des jeunes en difficulté ont reçu des moyens supplémentaires qui ont permis de renforcer leur travail essentiel de prévention notamment en favorisant la création de logements communautaires destinés à des jeunes tentant de mener un projet d'autonomie à bien.

L'attribution des financements repose sur les propositions du jury «Cap 48» qui analyse les demandes introduites par les associations dans le cadre de l'appel à projets annuel. Ensuite, elles sont soumises au conseil d'administration de «Cap 48» pour validation. Ce dernier a souhaité mettre sur pied un jury composé de personnalités qui, par leurs expériences personnelles et professionnelles, peuvent contribuer à donner au public une image transparente, compétente et dynamique du processus de choix des projets financés. La création de cette structure repose sur le souci de légitimité et de crédibilité des décisions prises. Pour votre parfaite information, sachez que je dégagerai encore cette année 50 000 euros pour cofinancer certains projets du secteur d'aide à la jeunesse dans le cadre de l'opération «Cap 48».

1.36 Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Redéploiement du secteur de la jeunesse»

Mme Gladys Kazadi (cdH). – La crise sanitaire a eu et aura sans doute encore longtemps des répercussions sur de nombreux secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le secteur de la jeunesse, comme beaucoup d'autres, a vu ses activités réduites, voire tout simplement annulées pendant la période de confinement. Les activités reprennent doucement dans le plus strict respect

des mesures sanitaires. Pendant l'été, mais aussi lors de la rentrée, nous sommes nombreux à avoir rappelé l'importance de maintenir les animations pour les enfants et les jeunes. Pour ce faire, dès le mois juillet, des mesures ont été prises afin de maintenir et développer les actions et les activités dans le secteur de la jeunesse. Dans cette optique, vous avez proposé la création d'un groupe de travail sur le redéploiement des secteurs de l'organisation de la jeunesse (OJ) et des centres de jeunes (CJ).

Aujourd'hui, après plusieurs mois de concertations, je souhaite savoir si votre ambition a abouti. Qu'en est-il des mesures spécifiquement dédiées au redéploiement des secteurs de l'OJ et des CJ après la crise? Le moratoire prévu pour 2020 et 2021 a-t-il été rediscuté? Comment envisagez-vous de modifier les décrets du 20 juillet 2000 déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, des centres de rencontre et d'hébergement, et des centres d'information des jeunes ainsi que leurs fédérations et du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse après leur évaluation? Quelle méthodologie souhaitez-vous adopter avec les secteurs? L'agenda initial prévoyait un aboutissement en 2021, ce délai sera-t-il tenu? Les 7 et 15 septembre et le 6 octobre, plusieurs protocoles de rentrée ont été diffusés à l'attention des associations de jeunesse et du secteur de l'accueil temps libre (ATL). Ces protocoles ont-ils été rédigés en concertation avec les opérateurs de terrain, ainsi qu'avec la ministre Linard? Il semble que certaines zones d'ombre subsistent quant à la façon d'interpréter les consignes. Enfin, ces protocoles seront-ils évalués régulièrement?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai en effet souhaité la mise sur pied d'un groupe de travail piloté par mon cabinet afin d'encourager la collaboration entre les représentants du secteur de la jeunesse et les services de la jeunesse et faire émerger des pistes de redéploiement. La situation épidémiologique que nous connaissons lors de la création du groupe de travail n'est plus du tout la même aujourd'hui. Les nouvelles mesures prises à l'issue des récents Comités de concertation en sont la preuve.

Le gouvernement a donc réorienté son intention d'une politique de redéploiement vers une politique de soutien. J'en veux pour preuve les 1,5 million d'euros débloqués lors du conclave budgétaire afin de venir en aide aux centres de rencontres et d'hébergement (CRH) durement touchés par la crise. Il m'a effectivement semblé important de dégager des moyens en vue d'un redéploiement futur du secteur.

Ma proposition d'un moratoire sur les reconnaissances en 2020 était guidée par le souci de trouver une solution structurelle aux arriérés de reconnaissance que nous connaissons depuis des années en OJ et CJ. Cette proposition, imaginée et débattue avec le secteur de la jeunesse, n'a pas reçu un avis favorable, essentiellement en raison du travail déjà entamé par les opérateurs désireux de rentrer leur demande pour la première fois à la du mois de juin 2020.

Lors de mes rencontres avec les acteurs de la jeunesse, je leur avais demandé de formuler des propositions alternatives au moratoire en vue d'atteindre le même objectif, mais je n'en ai reçu aucune. Dans ces conditions et compte tenu de la crise sanitaire, ce projet a été abandonné pour 2020. Ce moratoire n'ayant pas été instauré, les nouveaux candidats à l'agrément en CJ et en OJ ont pu introduire leur dossier de reconnaissance pour le 30 juin dernier.

Une réflexion est en cours entre le cabinet et l'administration afin de déterminer les axes de la réforme des décrets «Organisations de jeunesse» et «Centres de jeunes».

Afin de travailler en bonne intelligence, cette réflexion se prolongera par une concertation avec les différents opérateurs du secteur de la jeunesse.

Comme je l'indiquais à M. Daele le 22 septembre dernier, le calendrier initial établi en concertation avec l'administration prévoyait une accélération des travaux en 2021 et une révision effective en 2022. À ce stade, rien n'indique que ce calendrier sera modifié.

Le protocole reçu par les associations le 6 octobre n'est qu'une adaptation du protocole de septembre, en réponse aux mesures prises lors de la réunion du Conseil national de sécurité (CNS) du 23 septembre. Le protocole de septembre a d'ailleurs fait l'objet d'un groupe de travail à part entière qui s'est réuni plusieurs fois durant l'été. Ceci a permis aux représentants du secteur, aux services de la jeunesse ainsi qu'à mon cabinet d'élaborer un protocole en bénéficiant de l'expérience de la mise en pratique du protocole en vigueur pendant l'été. Lors de l'élaboration du protocole, mon cabinet et moi-même avons envisagé qu'il puisse être commun à la jeunesse et au secteur ATL, comme cela fut le cas cet été. Malheureusement, cet objectif d'uniformisation n'a pas pu être atteint, car il se serait fait au détriment de la spécificité de ces secteurs. Ma collègue Bénédicte Linard et moi-même restons en contact pour permettre une lecture la plus simple possible.

Le protocole relatif à la jeunesse établi en septembre entend apporter une certaine prévisibilité au secteur en ces temps difficiles. Il a déjà fait l'objet d'adaptations et le fera certainement encore, à la suite du Comité de concertation de vendredi dernier. À cet égard, je remercie les fédérations qui ont récolté des informations sur le terrain avant de nous les transmettre, et ce, en vue

de faciliter l'opérationnalisation dans les différentes structures de jeunesse.

Mme Gladys Kazadi (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir fait le bilan de la situation actuelle. J'entends que votre politique de redéploiement se transforme en une politique de soutien, et que la proposition de moratoire n'a pas reçu un avis favorable. Le groupe cdH estime qu'il s'agit là d'une bonne nouvelle, car cela va donner un peu d'oxygène au secteur de la jeunesse. Je ne manquerai pas de revenir vers vous dans les prochaines semaines pour évaluer l'évolution de votre concertation avec ce dernier.

1.37 Question de Mme Gwenaëlle Grovonius à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Rentrée inquiétante des centres de jeunes et crise des CRH»

Mme Gwenaëlle Grovonius (PS). – Madame la Ministre, la crise sanitaire et économique de la Covid-19 n'épargne personne et aucun secteur d'activité. Les centres de jeunes (CJ) et les centres de rencontres et d'hébergement (CRH) m'ont interpellée à ce sujet et je vous relaye leurs inquiétudes.

Après la fermeture de toutes les auberges de jeunesse du 15 mars au 15 juin 2020, celles-ci ont pu rouvrir en respectant les mesures de protection sanitaire. Cependant, pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2020, elles ont perdu 62 % de leurs nuitées. À ce jour, elles ont enregistré environ 56 000 nuitées contre 145 000 en 2019. Les auberges de jeunesse subissent dès lors des pertes de 66 % de leurs recettes, qui s'élèvent à l'heure actuelle à environ 1 800 000 euros contre environ 5 000 000 d'euros en 2019. La situation risque très probablement d'empirer jusqu'à l'année prochaine.

Notons que ce sont principalement les écoles qui fréquentent les auberges de jeunesse. Celles-ci ayant annulé leurs réservations, le nombre de nuitées a considérablement diminué. Par ailleurs, les clients individuels et les familles se rendent relativement peu dans les auberges en ce moment. Leurs séjours se concentrent essentiellement sur les week-ends, en cas de beau temps, et ils fréquentent davantage les auberges rurales. Par conséquent, les auberges de jeunesse recourent massivement au chômage pour leur personnel. Cela permet de limiter les dégâts en matière de coûts du personnel, mais les frais fixes liés à

l'entretien des infrastructures restent eux inchangés.

L'ASBL Les Auberges de Jeunesse est reconnue par le Commissariat général au Tourisme en Wallonie comme association de tourisme social. À ce titre, elle a bénéficié d'une aide exceptionnelle de 130 000 euros. Les auberges de jeunesse sont également reconnues par votre administration en tant que CRH. Une première aide exceptionnelle de 700 000 euros a été octroyée à l'ensemble des CRH. À ce jour, seuls 280 000 euros auraient été versés. Par ailleurs, l'enveloppe de 700 000 euros ne suffit pas à couvrir les pertes de recettes des CRH qui se chiffrent actuellement à 3 430 000 euros. Le 18 septembre, un courrier vous invitait d'ailleurs à procéder à une seconde intervention d'urgence pour aider les CRH à passer le cap des six prochains mois.

Madame la Ministre, quand les budgets prévus seront-ils effectivement versés? Quelle réponse avez-vous apportée au courrier qui vous a été adressé? Comment envisagez-vous l'aide pour ce secteur d'activité dans les prochains mois?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je suis consciente des difficultés rencontrées par les CRH. J'ai d'ailleurs organisé une rencontre avec eux le vendredi 16 octobre afin d'aborder leur situation et d'envisager l'avenir. La première aide d'urgence d'un montant de 700 000 euros a été liquidée la semaine dernière. L'argent devrait arriver sur les comptes des bénéficiaires dans les prochains jours. J'ai également adressé, la semaine passée toujours, une réponse au courrier de l'Interfédérale des centres de jeunes la semaine passée.

J'ai porté à l'attention de mes collègues du gouvernement la situation critique dans laquelle se trouvaient les CRH comme les auberges de jeunesse. J'ai ainsi pu débloquer une aide d'un montant de 1,5 million euros pour aider les CRH à faire face à la prolongation de la crise sanitaire. Les modalités de répartition de ces montants doivent encore être définies. Je leur ai annoncé cette bonne nouvelle lors de notre rencontre. J'ai convenu que nous travaillerions avec eux à définir des modalités souples pour libérer ces moyens. Un montant équivalent a également été budgétisé pour permettre le redéploiement de ce secteur.

1.38 Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse

et des Sports, intitulée «Règles sanitaires autour des débats des jeunes politiques dans les écoles»

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Depuis 2002, les jeunes de six partis démocratiques francophones sont actifs au travers de la plateforme Apprentis-Citoyens. Ils se rendent dans les écoles afin de présenter leurs mouvements politiques et leurs idéaux. Ils répondent aux questions posées par les élèves et débattent des sujets que ceux-ci souhaitent aborder. Par voie de presse, j'ai découvert que l'organisation de ces débats dans les écoles de l'enseignement secondaire et supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles soulevait des questions. Des tensions liées aux normes sanitaires seraient apparues entre les membres de la plateforme.

Après avoir été interrompus au début de la pandémie de la Covid-19, les débats ont repris dans le respect d'un protocole sanitaire communiqué au début du mois d'octobre aux jeunes politiques par la Commission consultative des organisations de jeunesse (CCOJ). Ce protocole a visiblement été perçu par la plupart des jeunes politiques comme un feu vert pour mener leurs activités, puisque les animations menées dans les écoles par les organisations de jeunesse (OJ) sont autorisées de manière générale. Toutefois, des zones d'ombre quant à l'interprétation du protocole de la CCOJ persistent manifestement, car certains participants ne souhaitent pas reprendre les débats.

Madame la Ministre, lors d'une réponse à ma question orale du 8 septembre dernier, vous m'indiquiez que toutes les actions, animations et formations que les OJ et les centres de jeunes (CJ) mènent à l'école dans le cadre d'un partenariat pédagogique pouvaient reprendre dès la rentrée. C'était une très bonne nouvelle pour la familiarisation des élèves au monde politique. Pourriez-vous me confirmer que ces débats menés par les jeunes politiques dans le respect des mesures sanitaires rentrent dans le cadre de ces actions, animations et formations? Les débats ont-ils bien repris dès cette rentrée?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, comme vous l'indiquez, la plateforme Apprentis-Citoyens a été créée en 2002 par les cinq organisations de jeunesse politiques reconnues à cette époque en Fédération. En 2004, peu de temps avant les élections régionales et européennes, les premiers débats citoyens et politiques ont été organisés dans des écoles secondaires. Depuis lors, la plateforme compte une jeunesse politique supplémentaire, arrivée en 2016.

La plateforme propose d'organiser des débats, non seulement dans les écoles secondaires, mais aussi dans les établissements d'enseignement supérieur et les maisons de jeunes. Cette plateforme n'est pas une ASBL. Il s'agit d'une initiative portée par la sous-commission Actions de sensibilisation à la participation citoyenne, à la démocratie et à la lutte contre l'extrémisme, dite sous-commission Citoyenneté de la CCOJ. Au sein de cette sous-commission se trouvent toutes les jeunes politiques reconnues comme organisations de jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles. La reprise des débats n'est pas liée au Protocole Jeunesse, mais fait suite à un contact avec ma collègue, Caroline Désir, sur l'interprétation d'un passage de la FALC (Facile à lire et à comprendre) pour les écoles. Ce passage prévoyait que les opérateurs prenant en charge des animations sur des enjeux spécifiques dans le cadre du projet pédagogique de l'école, pouvaient avoir accès aux écoles. Cette disposition a permis à toutes les associations de jeunesse de reprendre, dès la rentrée, toutes les actions qu'elles menaient avec les écoles, dans le cadre d'un partenariat pédagogique. Cela a été communiqué à toutes les associations de jeunesse reconnues en Fédération Wallonie-Bruxelles par la circulaire 7713 du 31 août. Les débats menés par Apprentis-Citoyens rentrent dans ce cadre.

Par ailleurs, le seul protocole en vigueur dans le secteur de la jeunesse est le protocole envoyé par le service jeunesse de l'administration, daté du 7 septembre dernier et mis à jour le 5 octobre. Les débats précités consistent en une activité jeunesse *extra-muros*, en dehors des locaux des associations de jeunesse organisatrices. Ils doivent également respecter les règles en place dans les écoles. La CCOJ a simplement rappelé les règles en vigueur pour l'organisation de débats de ce type.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Je prends bonne note de votre confirmation, Madame la Ministre, et me réjouis que ces débats politiques fassent partie des actions, animations et formations que les OJ et les CJ mènent à l'école dans le cadre d'un partenariat pédagogique. Ils ont donc bien pu reprendre à condition de respecter les règles édictées en raison de la crise sanitaire.

1.39 Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Reconnaissance de l'ASBL Le Fagotin»

M. Matthieu Daele (Ecolo). – L’ASBL

Le Fagotin est une rareté dans l’arrondissement de Verviers qui possède peu de centres reconnus en éducation relative à l’environnement. Au Fagotin, on accueille des particuliers, touristes, randonneurs, cyclistes, cavaliers et amoureux de la nature venus découvrir les paysages exceptionnels de l’Ardenne. On a dénombré 4 702 personnes en 2019. Cette association accueille aussi et surtout des groupes scolaires, des enfants en stage, des organismes de jeunesse: plus de 6 000 en 2019. Ces visiteurs d’un jour ou d’une semaine sont accueillis par des professionnels passionnés dans le centre d’hébergement, la ferme d’animation ou le centre nature.

Malgré ces chiffres réjouissants, l’ASBL traverse une période difficile d’un point de vue financier, risquant de se retrouver en défaut de trésorerie dès la fin du mois d’octobre et, sans l’apport de subventions liées à une reconnaissance rapide, elle se verra contrainte de fermer ses portes sous peu.

Madame la Ministre, le Fagotin est en attente d’une réponse de vos services à la suite d’une demande de reconnaissance introduite il y a trois ans déjà. Il s’agissait d’une demande de reconnaissance en tant que centre de rencontres et d’hébergement (CRH). Les critères du décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions d’agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, des centres de rencontre et d’hébergement, et des centres d’information des jeunes ainsi que leurs fédérations sont respectés et un avis positif de l’Inspection a été rendu.

Madame la Ministre, pouvez-vous m’indiquer où en est ce dossier de reconnaissance? Dans quels délais l’ASBL Le Fagotin peut-elle espérer être reconnue?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – En juin 2018, Le Fagotin a introduit pour la première fois une demande de reconnaissance. L’association répondait à tous les critères de reconnaissance, mais faute de moyens budgétaires, la reconnaissance n’a pas été octroyée par mon prédécesseur. Elle a donc réintroduit une demande en juin 2019, qui n’a pas non plus fait l’objet d’une décision positive en raison de l’insuffisance des budgets. Cette année, en juin 2020, l’ASBL Le Fagotin a réactualisé sa demande pour la deuxième fois. D’autres associations ont vu leur reconnaissance refusée pour ces mêmes manques de moyens budgétaires. C’est pourquoi la problématique récurrente de l’arriéré fera l’objet d’une réflexion lors de la réforme des décrets, en tenant compte de la situation budgétaire déficitaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

J’ai conscience des difficultés rencontrées par ces structures. Les coûts engendrés pour faire fonctionner un CRH sont connus de mes services et la crise sanitaire n’a en rien amélioré les choses.

À la suite du conclave budgétaire, je suis heureuse d’annoncer qu’un million et demi d’euros a pu être dégagé pour l’apurement des demandes en attente dans le secteur de la jeunesse. Si, à l’issue de l’examen de son nouveau dossier, les conditions sont toujours respectées, Le Fagotin pourra obtenir un agrément au 1^{er} janvier 2021, de même que les autres structures qui sont dans une situation similaire.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Comme l’indique le décret de 2000, la reconnaissance a lieu dans la limite des crédits budgétaires disponibles. Il est logique qu’une priorité soit accordée aux demandes émises depuis un certain temps déjà. Je me réjouis donc de ce million et demi d’euros pour l’apurement des demandes et que Le Fagotin réponde aux conditions pour obtenir un agrément au 1^{er} janvier 2021. Des étapes doivent encore être franchies. Je me réjouirai donc complètement quand cette annonce pourra être formalisée.

1.40 Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Clubs de football qui cacheraient des cas de Covid-19»

M. Philippe Dodrimont (MR). – Il ne s’agit que de rumeurs, mais elles émanent de plusieurs clubs amateurs qui prétendent que certains de leurs adversaires cacheraient des cas de Covid-19 afin de ne pas voir leur match remis pour la énième fois. Si ces procédés sont bien évidemment condamnables, ils ne sont pas pour autant incompréhensibles. En effet, plusieurs clubs n’ont pas encore eu l’occasion de disputer le moindre match cette saison et devront, pour rattraper leur retard, parfois disputer quatre matchs en dix jours seulement.

Sur le plan tant physique que psychologique, cela risque de laisser des traces et de fausser les championnats. Dès lors, quelles pourraient être les sanctions prises à l’égard des clubs qui cacheraient un ou plusieurs cas de Covid-19? Comment déterminer si un club a bel et bien caché délibérément un cas positif dans un intérêt purement sportif?

Enfin, des équipes qui ne bénéficient que de deux jours de repos entre les matchs ne pourront pas avoir les mêmes prestations physiques que les

équipes qui bénéficient d'une semaine de repos. Comment limiter au maximum un faussement des championnats et, par conséquent, inciter le moins possible les clubs à cacher des cas positifs de Covid-19?

J'avais préparé ces questions avant l'annonce des nouvelles dispositions qui ont vu les championnats mis à l'arrêt; néanmoins, quelques éléments de réponse pourraient être utiles pour la suite de la saison. J'espère que cette saison pourra se dérouler plus ou moins normalement dans un avenir plus ou moins proche.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – À ce stade, rien ne permet de confirmer ou d'infirmer les éléments que vous évoquez. Toutefois, c'est sans doute le souci constant dans le chef de certains acteurs du mouvement sportif de vouloir faire fi des règles et d'un bon sens citoyen qui a entraîné une nouvelle perturbation du mouvement sportif. Ces comportements sont inadmissibles!

Nous sommes face à une pandémie d'envergure mondiale et l'espace Wallonie-Bruxelles est particulièrement touché. Les sanctions sont possibles, notamment sur la base de l'article 187 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile. Cet article indique que «le refus ou la négligence de se conformer aux mesures ordonnées en application de l'article 181, § 1^{er}, et 182 sera, puni en temps de paix, d'un emprisonnement de huit jours à trois mois et d'une amende de vingt-six à cinq cents euros, ou d'une de ces peines seulement». Il mentionne également que «le ministre [de l'Intérieur] ou, le cas échéant, le bourgmestre ou le commandant de zone pourra, en outre, faire procéder d'office à l'exécution des dites mesures, aux frais des réfractaires ou des défaillants».

L'article 182 énonce que «le ministre [de l'Intérieur] ou son délégué peut, en cas de circonstances dangereuses, en vue d'assurer la protection de la population, obliger celle-ci à s'éloigner des lieux ou régions particulièrement exposés, menacés ou sinistrés, et assigner un lieu de séjour provisoire aux personnes visées par cette mesure; il peut, pour le même motif, interdire tout déplacement ou mouvement de la population».

En outre, les autorités locales restent compétentes pour l'ordre public, conformément à l'article 135, § 2, de la nouvelle loi communale, sans toutefois aller à l'encontre des mesures prises au niveau supérieur ou à l'encontre de l'esprit de ces mesures.

Pour les sanctions sportives, l'Association des clubs francophones de football (ACFF) m'a déjà fait savoir qu'une modification de son règlement était en cours afin de sanctionner le club

et/ou le joueur qui s'alignerait en sachant qu'il est positif ou en quarantaine.

M. Philippe Dodrिमont (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour cette réponse complète au caractère juridique prononcé, ce qui n'est pas pour me déplaire. Votre rappel des règles établies sur une base légale peut être intéressant dans un milieu où la raison ne règne pas toujours en maître. En tous les cas, j'espère qu'une réponse ferme comme la vôtre permettra de faire réfléchir ceux qui sont tentés par cette méthode de tricherie.

1.41 Question de M. Philippe Dodrिमont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Interdiction de fumer dans les stades de football»

M. Philippe Dodrिमont (MR). – Il se dit que notre société ne sera plus la même après la crise dont nous espérons voir la fin un jour. Certaines choses devraient changer, notamment en matière d'environnement. Pour ma part, j'évoquerai le sport et la santé, qui sont souvent liés, et je vous poserai une question sur l'interdiction de fumer dans les stades de football. La *Pro League* a récemment annoncé une nouvelle réglementation à ce sujet qui est en lien avec le port du masque et les conditions particulières actuellement en vigueur.

L'idée est d'ouvrir un débat. Dès lors, ne faudrait-il pas généraliser l'interdiction de fumer et l'élargir à d'autres sports que le football? Si bon nombre de fumeurs se rendent dans les stades et profitent du match sans fumer en période de crise sanitaire, alors il me semble qu'il devrait être possible de pérenniser cette interdiction de fumer au-delà de la pandémie?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – En effet, la *Pro League* a pris cette disposition, car les supporters étaient nombreux à baisser leur masque pour fumer. L'arrêté ministériel du 30 juin portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 précise que le masque peut être retiré uniquement pour se sustenter et non pas pour fumer. Je salue cette initiative tout en signalant que le club de Bruges KV a instauré l'interdiction de fumer dans son stade depuis 2014 déjà. Je ne peux qu'encourager cette décision même si elle ne relève pas de mes compétences, mais de celles du ministre de l'Intérieur. Je ne doute pas que les

bonnes habitudes prises actuellement, peut-être par obligation, seront conservées à l'avenir et se multiplieront.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je salue le caractère positif de votre réponse, Madame la Ministre. Il s'agit d'un beau combat même s'il relève des compétences d'autres niveaux de pouvoir. Il serait intéressant de le relayer auprès des fédérations sportives, car l'interdiction de fumer serait bénéfique pour tout le monde et pour l'image du sport.

1.42 Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Continuité de la Journée mondiale du fair-play»

OKM. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, tout comme vous, j'ai eu l'honneur et le plaisir de participer à la Journée mondiale du fair-play qui s'est tenue à Bruxelles le 7 septembre dernier.

Lors de cet événement internationalement reconnu, qui restera une date clé au cours des prochaines années, de nombreux acteurs se sont rencontrés dans le seul et unique but de soutenir cette initiative visant à promouvoir le *fair-play* dans le sport. Je m'en réjouis.

Fondé sur douze valeurs primordiales, le *fair-play* est depuis longtemps un réflexe essentiel, une thématique nécessaire et une valeur fondamentale dans l'éducation sportive – Pierre de Coubertin le mentionnait déjà. Faisant honneur aux plus belles valeurs du sport, le *fair-play* représente donc l'un de mes combats.

Il y a quinze jours se déroulait l'installation officielle du SportConsilium, le comité de suivi de la déclaration «*Le sport, l'esprit de l'humanité*» cosignée par la Fédération Wallonie-Bruxelles le 31 mars 2017.

Concrètement, que fera la Fédération Wallonie-Bruxelles pour encourager le *fair-play* dans le sport durant les quatre prochaines années de législature? Affirmez-vous votre volonté de mener campagne pour le *fair-play* aux côtés du Panathlon Wallonie-Bruxelles qui se déroulera le week-end des 11 et 12 septembre 2021? Il serait intéressant que l'Association interfédérale du sport francophone (AISF) et l'Association des établissements sportifs (AES) s'investissent dans ce vaste chantier.

Souhaitez-vous prendre une part active dans l'attribution des récompenses du *fair-play* du Panathlon Wallonie-Bruxelles, créées en 2011?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, vous n'êtes pas sans savoir que la promotion du *fair-play* est l'un des engagements de la Déclaration de politique communautaire. C'est également une priorité personnelle, comme vous avez pu le constater à de nombreuses reprises, notamment lors de la toute première Journée mondiale du *fair-play* organisée à Bruxelles le 7 septembre dernier.

Une réforme du décret éthique dans le sport est en voie de finalisation. Je la soumettrai prochainement à mes collègues du gouvernement. Ce texte donnera des outils permettant de mener des actions ciblées répondant à divers objectifs.

La notion de *fair-play* dans le sport peut être appliquée de manière très large. Il s'agit évidemment du respect envers les autres pendant la pratique du sport, mais aussi du respect des règles. J'ai d'ailleurs réuni l'ensemble des fédérations sportives reconnues à diverses reprises afin d'insister notamment sur le respect des règles liées à la crise sanitaire. L'AISF était présente et associée à ce message. Des visuels destinés aux clubs et aux fédérations sont d'ailleurs disponibles sur son site web.

Le *fair-play*, c'est aussi la promotion de l'arbitrage, la bonne gouvernance au sein des clubs et des fédérations ou encore la promotion de l'accès au sport pour des publics fragilisés ou en décrochage sportif. Comme vous le voyez, les idées ne manquent pas.

J'ai déjà donné des informations en commission à propos du soutien accordé au Panathlon Wallonie-Bruxelles. La collaboration entre mon cabinet et cette structure, reconnue pour ses actions de terrain et membre du Panathlon International, est très bonne. Notre soutien lui est accordé de manière générale, mais aussi pour certaines actions spécifiques comme les 1 000 kilomètres du *Fair-Play* ou les *fair-play awards*, qui sont l'objet de votre troisième question. Un membre de mon équipe a participé au jury qui s'est réuni à la mi-septembre. Cette présence d'un représentant de l'autorité ministérielle était une première et je pense qu'elle a ravi les dirigeants du Panathlon Wallonie-Bruxelles.

Soutenir, ce n'est pas uniquement participer aux festivités. C'est aussi s'impliquer réellement pour porter le message du *fair-play* au quotidien, non seulement dans le monde du sport, mais également dans la société. C'est pourquoi j'ai répondu positivement à la campagne «Des masques pour dire MERCI!», qui vise à remercier tous les héros de la crise sanitaire. Je ne peux que vous encourager tous et toutes à diffuser ce message de *fair-play*, que ce soit en pratiquant un sport ou ailleurs.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, il est important que la Fédération Wallonie-Bruxelles s’investisse auprès du Panathlon Wallonie-Bruxelles. J’essaierai d’être le plus souvent possible présent aux événements futurs de cette structure. Ce sont des valeurs éthiques et des bases essentielles qui permettront aux sportifs d’évoluer et de grandir dans un monde sportif sain.

Pierre de Coubertin, qui est le fondateur du mouvement olympique moderne, disait que ces valeurs encouragent chacun à voir le sport comme un outil de compréhension mutuelle entre chaque individu et les peuples du monde entier. L’objectif recherché est de faire du sport un modèle de paix, d’harmonie, de protéger et de diffuser un ensemble de valeurs, qui vont bien au-delà du terrain de compétition. J’espère que vous accepterez de signer le fameux manifeste du Panathlon.

1.43 Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Renforcement du sport comme outil de cohésion sociale»

M. Thierry Witsel (PS). – Les vertus du sport sont multiples. Outre les bienfaits sur le développement physique et la santé, le sport permet aussi de mieux connaître l’autre. Cette vertu éducative me tient particulièrement à cœur. À ce sujet, il me paraît pertinent de remettre au goût du jour une ancienne pratique. Il y a plusieurs années, lors de tournois ou de rencontres amicales pour les jeunes et les amateurs, certains clubs avaient coutume d’inviter les visiteurs à la découverte de leur commune. Une telle initiative avait pour effet de créer, en dehors des terrains, des liens culturels, voire amicaux entre jeunes. Outre cet aspect ludique de la rencontre et de la découverte, ces échanges entre équipes permettaient de renforcer le lien et la cohésion sociale au sein des clubs et entre eux. Malheureusement, ce type de pratique se perd. C’était déjà le cas bien avant la crise sanitaire, qui a encore réduit les liens sociaux.

Madame la Ministre, que pensez-vous de cette tradition de rencontres entre clubs? Ne serait-il pas intéressant d’en étendre plus largement la pratique? Au vu de la situation actuelle et de cette perte de tradition antérieure à la crise, que comptez-vous mettre en place afin de recréer ce lien social et de maintenir la cohésion sociale? La Fédération Wallonie-Bruxelles ne pourrait-elle pas encourager ce type d’initiatives sportives qui participe aussi à la cohésion sociale? Pourrait-elle

prendre en charge les coûts supplémentaires générés par ces activités?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La pratique du sport permet le développement personnel d’un point de vue physique, mais également social, singulièrement lorsqu’elle se déroule dans un club. Le sportif crée du lien avec les autres membres du club ainsi qu’avec les autres équipes rencontrées lors de rassemblements sportifs et de compétitions officielles ou amicales.

Par ailleurs, il est toujours intéressant d’encourager les rencontres et la découverte des communes et des régions visitées. Toutefois, ces actions sont plutôt du ressort d’initiatives locales. Certains clubs affichent la volonté d’offrir à leurs membres des activités extrasportives lors de stages ou de déplacements pour des compétitions. Des clubs organisateurs proposent également des actions prônant la découverte de leur environnement. Ces initiatives peuvent également émaner des communes.

Tout ce qui contribue au développement au sens large de l’être humain mérite d’être souligné. Toutefois, le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles alloué au sport ne peut servir à des découvertes qui relèveraient plutôt de compétences touristiques ou culturelles. Nous portons évidemment la plus grande attention à toute demande sportive des acteurs.

M. Thierry Witsel (PS). – La cohésion sociale est à la base du sport. Il ne faut jamais cesser de créer des liens, en particulier en cette période difficile. Tisser des liens et souder les familles sportives est fondamental pour le monde du sport, et pour la société en général. C’est pourquoi il est essentiel de donner de la place à ces rencontres entre clubs et entre jeunes. Je prends note que ce dossier, y compris dans ses aspects liés aux défraiements, relève davantage du domaine du tourisme.

2 Ordre des travaux

M. le président. – La question orale de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «État des lieux des actions des pôles académiques», est reportée.

Les questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires,

de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, de Mme Latifa Gahouchi, intitulée «Formation accélérée pour devenir enseignant», de Mme Caroline Cassart-Mailleux, intitulée «Création de bacheliers en anglais», de M. Maxime Hardy, intitulée «Établissement d'une convention de stage unique pour l'ensemble des étudiants», de M. Manu Disabato, intitulée «Refinancement des établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de la crise et à la suite du conclave budgétaire», de M. Eddy Fontaine, intitulée «Accord de coopération pour l'aide aux victimes», de Mme Nadia El Yousfi, intitulée «Jeunes en errance», de M. Mourad Sahli, intitulées «Appels à projets pour la prévention dans le secteur de l'aide à la jeunesse» et «Avenir du «Plan Rosetta: conventions premier emploi jeunes»», de M. Michele Di Mattia, intitulée «Moratoire «Jeunesse» et nouveaux agréments», de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «L'alcool fait-il partie des apprentissages?»,

de M. Pierre-Yves Lux, intitulées «Application en 2020 du décret du 24 octobre 2008 déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels de la Communauté française, dit décret «Emploi socioculturel», pour le secteur jeunesse», «Budget 2021 et secteurs de la jeunesse» et «Complexe mixte combinant un centre sportif de l'ADEPS et une école sur le site Scheut à Anderlecht», de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Caméras intelligentes dans les stades», de M. André Antoine, intitulées «Difficultés du cyclisme francophone» et «Obligation de détenir un certificat médical pour la pratique sportive», et de M. Michaël Vossaert, intitulée «Place de la danse comme discipline sportive de haut niveau en Fédération Wallonie-Bruxelles», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 19h40.*

VERSION PROVISoire